

Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement

Paris, 26 novembre 2018

Le lundi 26 novembre 2018, à 20h00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, les membres du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des Conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 20 novembre 2018.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : M. Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Éric AZIERE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Marie-Claire CARRERE-GEE, M. Pascal CHERKI, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Catherine CHEVALLIER, Mme Marie-Laure DAUCHEZ, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Élisabeth GUY DUBOIS, Mme Sylvie LEKIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, M. Etienne MERCIER, M. Cyril MOURIN, M. Yves OGÉ, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Hervé de la MOISSONNIERE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Félix de VIDAS, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Valérie MAUPAS  
Mme Caroline MECARY

dont les mandataires sont respectivement :

M. Didier ANTONELLI  
Mme Carine PETIT

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Pascal CHERKI *jusqu'à la délibération 2018 DFPE 17*  
Mme Marie-Laure DAUCHEZ *jusqu'à la délibération 14 2018 32*  
M. Cédric GRUNENWALD *jusqu'à la délibération 14 2018 33*  
M. Cyril MOURIN *jusqu'à la délibération 14 2018 33*  
M. Yves OGÉ *à partir de la délibération V14 2018 49*

Mme PETIT ouvre la séance à 20h08.

**Mme PETIT**

Je demande aux élus de prendre place afin que nous puissions commencer.

Il s'agit du dernier Conseil d'arrondissement de l'année 2018.

J'ai reçu deux procurations : Caroline Mecary, qui me donne pouvoir, Valérie Maupas, qui donne pouvoir à Didier Antonelli.

**Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine de la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement**

**- Projet de délibération 14 2018 31**

**Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 6 novembre 2018**

***Rapporteuse : Mme Carine PETIT***

**Mme PETIT**

Avez-vous des remarques ou des demandes de correction ?

---

**DÉLIBÉRATION N° 267**

**14 2018 31** Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 6 novembre 2018

**Mme Carine PETIT, rapporteure**

Le compte rendu en date du mardi 6 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Votants : 26 dont 2 pouvoirs

Pour : 26 dont 2 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 14 2018 32**

**Modification du règlement intérieur du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement**

***Rapporteuse : Mme Carine PETIT***

**Mme PETIT**

Je vais rapidement rapporter une modification du règlement intérieur de notre Conseil d'arrondissement. En effet, la possibilité de laisser la parole à des personnes non élues doit être intégrée dans le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement. De la même manière, lorsque nous permettons à nos instances et nos outils de démocratie participative de pouvoir adopter des vœux et de nous les transmettre, c'est à la Maire de l'inscrire à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement. C'est le cas pour les Conseils de quartier.

Une question a été déposée par Marie-Claire Carrère-Gée lors d'une précédente séance du Conseil d'arrondissement, qui demandait la possibilité pour le Conseil local du handicap du 14<sup>e</sup> arrondissement de pouvoir, de la même manière, faire une proposition de vœu et l'intégrer ensuite à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement. J'avais répondu que nous n'avions pas encore été sollicités par le Conseil local du handicap et que je me retournerais vers lui pour qu'il m'en fasse

expressément la demande. Nous l'avons fait, et il nous a récemment envoyé sa demande par écrit. Je l'ai informé que nous procéderions à cette modification du règlement intérieur lors d'une prochaine séance.

Ainsi, l'article 22 du règlement intérieur est désormais rédigé ainsi : « *Tous les vœux adoptés en Conseil de quartier et en Conseil local du handicap sont transmis au Maire. Ils pourront faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour et d'un vote. Leur examen fait l'objet d'un débat et si le vœu est adopté, il devient vœu du Conseil d'arrondissement* ».

**Mme CARRERE-GEE**

La mise en place d'un Conseil local du handicap était une excellente initiative, prenant en compte la situation des personnes en situation de handicap, et leur permettant une meilleure inclusion dans la ville, en participant pleinement à la vie de la cité. Il manquait un lien entre cette instance de démocratie participative et les instances politiques, en particulier le Conseil d'arrondissement. Je me réjouis que vous ayez accepté cette proposition après en avoir parlé avec les membres du Conseil local du handicap. Cela nous permettra de toujours prendre en considération la situation des personnes en situation de handicap quand nous prendrons des décisions. Cela permettra aussi à ce Conseil local du handicap de faire valoir des choses très concrètes. Nous sommes souvent saisis de questions très pratiques qui empoisonnent la vie des personnes en situation de handicap dans notre arrondissement, par exemple les installations du marché Brune, qui depuis deux semaines ne sont pas démontées, ce qui peut être ennuyeux pour des personnes malvoyantes.

Merci d'avoir pris en compte cette proposition, qui j'espère sera votée à l'unanimité par le Conseil.

**Mme DAUCHEZ**

Sur le fond, je n'ai rien à redire à cette proposition qui est tout à fait appropriée. Cependant, je m'interroge sur la forme ; à la lecture de l'exposé des motifs, il est demandé d'adopter la modification de l'article 22 du règlement intérieur, alors que dans la proposition de délibération, il est demandé d'adopter un règlement intérieur modifié, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Le règlement intérieur date d'octobre 2014 ; seul un article est modifié. Nous n'aurons pas un nouveau règlement intérieur à partir de novembre 2018.

**Mme PETIT**

Le délibéré est le suivant : « *Le règlement intérieur modifié du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement, dont le texte est annexé à la présente délibération, est adopté.* »

**Mme DAUCHEZ**

Ma proposition consiste à modifier l'article unique qui déclare que l'article 22 du règlement est modifié ainsi que suit... Et vous reprenez le libellé. C'est tout. Et c'est correct juridiquement.

**Mme PETIT**

Je vois avec l'administration.

Nous sommes d'accord. Transmettez-nous votre proposition par écrit.

**Mme DAUCHEZ**

Je vous la transmets par écrit.

**Mme GUY-DUBOIS**

Je me réjouis ; le Conseil local du handicap a été créé en décembre 2015. Il n'a cessé de croître depuis trois ans. Il se réunit tous les mois à la mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement. Les élus sont présents en fonction du sujet évoqué.

Nous avons eu le plus beau « Mois parisien du handicap » grâce à la mobilisation du CLH : plus de 545 animations. Nous relançons cette organisation dès la semaine prochaine, avec les associations et les bénévoles, afin de travailler sur les problématiques des personnes en situation de handicap.

**Mme PETIT**

Je soumetts aux voix ce nouveau règlement intérieur.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 268**

**14 2018 32** Modification du règlement intérieur du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

**Mme Carine PETIT, rapporteure**

Article unique : à l'unanimité, la modification du règlement intérieur du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement est adopté.

Votants : 27 dont 2 pouvoirs

Pour : 27 dont 2 pouvoirs

---

**Mme PETIT**

Nous transmettrons ce nouveau règlement intérieur aux membres du Conseil local du handicap.

**Communication de la Maire sur la programmation des investissements 2019**

**Mme PETIT**

Nous essayons de regrouper la programmation des investissements 2019 dans une communication à destination de l'ensemble du Conseil d'arrondissement et du public. Les investissements localisés relèvent de la compétence et du choix de programmation de l'équipe municipale ; ils sont complétés par des programmes plus importants dépendant de la Ville de Paris mais qui profitent à notre arrondissement (investissements compris dans le PIM, le Plan d'investissement de la mandature).

#### **Les équipements de proximité**

Pour 2019, nous maintenons la priorité pour les écoles ; ainsi une enveloppe de plus de 1,3 M€ est-elle mobilisée en faveur des 36 écoles de notre arrondissement.

En début d'année scolaire, nous avons partagé un récapitulatif sous forme de livret, avec les directions d'écoles, les équipes enseignantes et les élèves. Ce livret explique ce qui a été réalisé jusqu'à mi-mandat et ce qui le sera sur les deux exercices budgétaires qui nous restent.

Nous maintenons notre cap dans la rénovation des sanitaires et des réfectoires dans les écoles, ainsi que dans la sécurisation des établissements. En général, la programmation des sanitaires et des réfectoires font l'objet d'une concertation avec les enfants, les premiers usagers de ces lieux du quotidien, avec les équipes enseignantes. En 2019, quatre nouvelles écoles sont retenues pour la modernisation des sanitaires. La sécurisation des établissements, qui nécessite un budget important, se poursuit ; nous en sommes à un travail de finition, notamment en ce qui concerne l'accès aux établissements scolaires, et les locaux des gardiens des écoles. En effet, leurs fenêtres sont souvent en rez-de-chaussée et nécessitent la pose de barreaux.

Certains travaux un peu plus significatifs concernent la réfection de deux cours de groupes scolaires : le groupe scolaire Antoine Chantin, pour un montant de 100 000 euros, et l'école Alain Fournier, où la cour sera rénovée en même temps que la livraison du conservatoire. Ces rénovations sont réalisées selon le cahier des charges dit « Oasis », avec un revêtement perméable aux eaux de pluie, qui

répond au Plan climat de la Ville de Paris, avec une végétalisation renforcée et davantage d'endroits ombragés.

Lorsque nous effectuons des travaux de peinture, que ce soit dans les réfectoires, les parties communes ou les sanitaires, nous suggérons toujours aux équipes qu'elles peuvent accompagner la réalisation de ces travaux de rénovation avec un projet de création artistique. Nous avons un budget de 10 000 euros pour accompagner les principaux chantiers de rénovation.

Pour les crèches, la deuxième famille d'équipement, le budget concernant l'investissement local 2019 est de 300 000 euros. Il est réparti sur deux opérations :

- La fin du financement des travaux de restructuration de la crèche collective du 82, rue Pernety ; nous nous étions engagés auprès de la Ville de Paris à participer à hauteur de 200 000 euros ;

- Nous sommes engagés avec le bailleur EFIDIS sur une refonte de la crèche Bardinnet, située au sein d'une résidence, et qui a connu ces derniers temps des jets d'objets de la part des locataires, dans la cour et dans les lieux d'accès. Ces problèmes sont désormais réglés ; toutefois, nous nous sommes engagés dans un travail important pour cet ensemble locatif, dans le cadre d'un démarrage d'une opération Plan climat et d'opérations de restauration des espaces collectifs extérieurs. La première tranche de travaux s'élève à 100 000 euros d'investissement. Cette opération a fait l'objet d'une délibération afin de mutualiser un certain nombre de fonctions supports avec le bailleur.

Enfin, nous avons programmé plus de 578 300 euros pour un investissement nécessaire à la restauration et à la réouverture de la salle Marius Magnin, située au 105 rue Raymond Losserand ; avec mon équipe et le bailleur I3F, je serai heureuse de vous présenter cet équipement de proximité, à dominante culturelle et citoyenne. Nous attendons la fin des travaux de réhabilitation et de construction du petit programme logement SIEMP situé à cette adresse pour démarrer ces travaux dans cette salle. Nous avons rattaché cet équipement en termes de gestion et d'appui à la programmation, à la future direction du Théâtre 14. Nous ferons une programmation conjointe, à la fois culturelle et citoyenne, qui sera soumise à l'avis du Conseil de quartier et de l'association du 105 Losserand. Ces 578 000 euros serviront à investir pour des travaux qui permettront un usage quasi complet et sécurisé.

### **Les espaces publics d'intérêt local**

L'enveloppe s'élève à 1 341 250 € ; l'année 2019 sera essentiellement consacrée à deux projets importants :

- Un réaménagement des squares de l'Abbé Migne et Claude-Nicolas Ledoux, à hauteur de 450 000 euros. Nous attendons la fin des travaux des musées de la place Denfert-Rochereau (Catacombes et Musée de la Libération). La Ville de Paris complètera par son budget central la rénovation de l'avenue Rol Tanguy, portion située entre les deux musées ; cette rénovation marquera le début d'un futur programme pour la place Denfert-Rochereau ;

- En termes de voirie, l'un des derniers projets de cette mandature concernera les travaux d'aménagement de la rue Didot, pour la portion comprise entre le boulevard Brune et la rue d'Alésia. La rue Didot a connu énormément de travaux, dans sa partie Sud, avec l'arrivée du nouveau quartier Broussais. Nous terminerons la promenade plantée entre la rue Didot et la rue Losserand. Les objectifs sont toujours les mêmes : élargir les trottoirs, sécuriser la place des vélos, permettre aux transports en commun de circuler. Plusieurs carrefours ont été surélevés. Nous avons travaillé avec les commerçants sur la place des livraisons et sur plusieurs sujets importants pour la vitalité commerciale de cette rue. En janvier, nous irons présenter à nouveau le projet dans son ensemble aux habitants du quartier. Nous essaierons d'apposer en amont de cette réunion de grands panneaux d'affichage, afin de présenter ces travaux dont le démarrage est prévu en mars 2019 et qui devraient durer jusqu'à l'été. Le montant de cette opération est évalué à plus de 360 000 euros.

Quelques opérations d'une moindre importance sont tout aussi pertinentes pour les habitants du quartier : travaux d'aménagement dans le quartier de la Tombe-Issoire (sécurisation du tronçon Alésia/Coty), requalification de la voirie à l'entrée du groupe scolaire situé avenue Maurice d'Ocagne, travaux sur la rue Vercingétorix, où nous poursuivons et terminerons la coulée verte, jusqu'à la porte de Vanves.

Enfin, Sylvie Lekin et moi-même avons demandé aux services de la voirie de consacrer une enveloppe non affectée à une opération particulière, (de 300 000 euros), qui permettra d'améliorer les délais des petits travaux d'entretien de voirie (potelets, signalétiques, places de livraison, marquages au sol...), qui demandent du temps avant d'être réalisés. En effet, de nombreux panneaux de signalisation ne correspondent plus à rien, du mobilier urbain abîmé n'est pas enlevé...

### **Les investissements localisés de type 1**

Ils correspondent au Programme d'investissement de la mandature. Il s'agit d'opérations de grande envergure, dont le montant est supérieur à 1 M€. Nous terminerons en 2019 les grands engagements de cette mandature : le conservatoire, le centre nautique du stade Élisabeth, la rénovation de la place Hélène et Victor Basch (où les travaux vont débiter à nouveau selon le calendrier autorisé de la préfecture de police), le musée Jean Moulin et les Catacombes. Une autre opération va démarrer en 2019 : la restauration de l'église Saint-Pierre-de-Montrouge (confortation de son clocher).

### **Les investissements localisés de type 2**

Nous avons obtenu de la Ville de Paris, conformément au vœu du Conseil de quartier Montparnasse-Raspail, les 80 000 euros nécessaires au financement du déplacement du passage piéton du boulevard du Montparnasse, au niveau de la rue Boissonade.

Notons également une réserve financière et budgétaire de plus de 100 000 euros pour l'aménagement de voirie avenue de la Porte d'Orléans, dans la continuité de la livraison du centre nautique et du travail amorcé par l'aménagement de l'avenue du Général Leclerc dans sa partie Sud.

Je rappelle enfin les investissements liés aux projets lauréats du budget participatif. En 2019, les crédits mobilisés pour la réalisation de ces projets dans notre arrondissement s'élèvent à plus de 4 M€ :

- Un projet de bagagerie pour les personnes sans abri ;
- La modernisation de la piscine Aspirant Dunant ;
- Des activités sportives urbaines (300 000 euros) ;
- De l'art pour nos enfants (245 000 euros) ;
- La rénovation de la maison de quartier le Moulin ;
- Un projet à l'espace Maindron pour la ludothèque Ludido ;
- L'installation de cabanes à livres ;
- Une salle culturelle, dans les locaux de l'école du 12-14 Alésia, dite salle des bains douches (950 000 euros) ;
- La végétalisation des toits du centre sportif Élisabeth (550 000 euros) ;
- La modernisation de l'éclairage sous le pont à la sortie du métro, rue de la Tombe Issoire ;
- Un nouveau lieu convivial et participatif rue Paradol (180 000 euros) ;
- La rénovation du gymnase Cange.

Je pense également à des opérations importantes qui concernent la restauration complète de la façade et des accès de l'école du groupe scolaire Simone Veil, qui devraient se terminer en 2019.

Je sou mets cette communication à vos critiques constructives.

### **M. AZIERE**

Dans notre travail d'él u, que nous soyons de la majorité ou de l'opposition, discuter de la programmation du budget d'investissement est quelque chose de très satisfaisant. C'est un grand plaisir, parce que nous avons vraiment l'impression de toucher à l'essentiel, c'est-à-dire à la proximité des habitants du 14<sup>e</sup> arrondissement. Ce serait très encourageant si cette capacité que l'arrondissement a de décider des investissements était le lot commun des autres arrondissements. Vous venez de donner là un exemple de ce que pourraient être dans le futur les nouvelles compétences des arrondissements par rapport à la mairie centrale, ce qui permettrait d'intervenir par délégation sur des montants beaucoup plus élevés.

Nous avons l'impression de faire du bon travail, et c'est très satisfaisant.

Je voudrais insister sur la programmation des travaux de voirie : il me semble qu'il y a aujourd'hui une impérieuse nécessité d'intervention. Je trouve très raisonnable que vous ayez pensé à une

dotation de 300 000 euros, mais elle paraît faible au vu des travaux en perspective, qui sont beaucoup plus nombreux qu'ils ne sont prévus. Combien d'interventions pensez-vous faire avec 300 000 euros en enveloppe libre ? Je pense à tout ce qu'il faudrait faire en termes d'accessibilité. C'est un sujet très important pour le 14<sup>e</sup> arrondissement. Ce Conseil a été précédé d'un CICA sur le handicap ; il serait intéressant d'améliorer l'accessibilité sur la voirie.

En ce qui concerne les travaux de la rue Didot, je pense à tout ce qui pourrait être fait afin d'éviter ce que nous avons vécu rue Daguerre (l'imperméabilité totale de la chaussée) ; 881 500 euros pour ces travaux d'aménagement me semblent être une enveloppe minimale au vu de l'importance de ces aménagements dans la vie de nos concitoyens.

Réjouissons-nous de pouvoir intervenir avec de vrais moyens, et espérons que nous puissions aller beaucoup plus loin dans le futur.

### **Mme BLAUDEL**

Je ne commenterai pas l'entièreté de ce programme d'investissement, mais je souhaite faire deux zooms, le mot « Plan climat » ayant été prononcé plusieurs fois. Je souhaite témoigner de l'investissement de la Ville dans les programmes de rénovation thermique des logements et des équipements. C'est un pilier important quand on veut être à la hauteur de la lutte contre le dérèglement climatique. Je souhaite également vous parler des cours « Oasis » ; j'ai eu le plaisir d'initier ce programme à l'échelle centrale et en concertation avec les arrondissements. L'été dernier ont été réalisées trois cours « Oasis », dans des écoles du 12<sup>e</sup> et du 18<sup>e</sup> arrondissement. Elles ont trois objectifs :

- Donner un cadre plus sympathique pour les enfants, avec plus de végétations et un retour à la nature ; l'inspiration vient des écoles anglo-saxonnes et de la crèche des Mariniers dans le 14<sup>e</sup> arrondissement qui comporte un vrai espace vert ;
- Travailler sur la perméabilité de Paris, en finir avec le tout béton et permettre à l'eau de s'infiltrer dans le sol, ce qui a un double impact : éviter que l'eau de pluie n'engorge les égouts en cas de grosse pluie et ne pollue la Seine, et permettre des projets de végétalisation ;
- Créer des espaces où il fera moins chaud pendant les périodes de canicule ; malheureusement, la capitale va y être confrontée dans les prochaines années. L'objectif est d'ouvrir ces espaces au grand public quand les enfants ne sont pas là.

Ce sont environ 40 écoles qui seront traitées en 2019 ; il s'agit d'un budget conséquent. Je suis ravie que nous ayons pu en inscrire deux dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

### **Mme PETIT**

Les travaux de voirie sont en effet une impérieuse nécessité, et en quatre ans, nous avons apporté énormément de changements : rue Daguerre, rue du Château... plus d'une dizaine de rues ont été requalifiées. Avec Sylvie, nous portons ces propositions auprès des services de la voirie et des espaces verts. Nous le verrons très prochainement au mois de décembre à la réunion de présentation de la rue Castagnou et l'esplanade Gilbert Perroy, avec un projet voté au BPP. Lorsque nous programmons un réaménagement de rue, ce n'est pas pour refaire une chaussée ou un bitume ; nous réfléchissons d'abord à l'amélioration des nouvelles fonctions ou des nouveaux usages. Cela demande à chaque fois une réflexion et une concertation.

Cette petite enveloppe de 300 000 euros est du même type que celle sur les espaces verts qui permet la végétalisation hors squares et jardins, sans fléchage sur des périmètres bien identifiés, ce que n'aime pas beaucoup la « mairie centrale ». Ce droit de tirage est fait en fonction des initiatives des habitants, croisées avec les nôtres. Cela a sans doute donné une idée à la Maire de Paris, car cette enveloppe sera certainement abondée par une enveloppe supplémentaire du « central ».

En ce qui concerne le cahier des charges du Plan climat, les trottoirs de la rue Vercingétorix seront remplacés par des matériaux différents. Ce sera un peu plus compliqué pour la rue Didot.

Je rassure tout le monde : depuis 2014, c'est nous qui programmons les choses. Nous portons nos objectifs, nous avons des discussions constructives avec la mairie de Paris. Nos compétences sont multiples et nous avons de nombreuses possibilités de définir et de mener notre programmation.

Nous avons transmis cette communication aux nouveaux conseillers de quartier afin qu'ils soient bien informés.

Pour terminer, je voulais remercier la direction générale des services qui a la consigne de dépenser toutes les sommes inscrites au budget de l'année 2018 et qui a préparé la programmation 2019. Je remercie également les directions localisées, que ce soit la voirie, la DASCO ou les espaces verts ; ils ont un plan de charge énorme. Par ailleurs, la démarche participative que nous mettons en place leur demande un temps de travail supplémentaire.

Passons au point suivant.

**- Projet de délibération 14 2018 33**

**Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription des trois associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14<sup>e</sup> arrondissement**

**Rapporteur : M. Didier ANTONELLI**

**M. ANTONELLI**

Ce mois-ci, trois associations ont demandé leur intégration à la MVAC :

- L'association « Ferinter », qui veut construire un réseau international de recherche transdisciplinaire sur les transports ferroviaires ;
- « La Jeunesse athlétique de Montrouge », club omnisport ;
- « Paris Puces 14 », association qui veut assurer la pérennité des puces de la porte de Vanves.

---

**DÉLIBÉRATION N° 269**

**14 2018 33** Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription des trois associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14<sup>e</sup> arrondissement

**M. Didier ANTONELLI, rapporteur**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2018 DASCO 147**

**Caisses des Écoles-Modification du périmètre de financement du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

**Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND**

**Mme BERTRAND**

Les caisses des écoles préparent les repas pour les enfants mais également pour les adultes. Ainsi est-il nécessaire de définir quels adultes peuvent bénéficier de ces repas sur la partie extra-scolaire. Ce périmètre détermine le fait que les personnels encadrants, animateurs et directeurs, ainsi que les personnels de restauration pourront bénéficier de ces repas pendant la période des vacances scolaires, ce qui n'était pas clairement défini dans le premier document élaboré.

---

**DÉLIBÉRATION N° 270**

**2018 DASCO 147** Caisses des Écoles-Modification du périmètre de financement du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire



**Mme Agnès BERTRAND, rapporteure**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2018 DASCO 119**

Caisse des Écoles (14<sup>e</sup>)-Subvention 2019 (5 132 390 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

*Rapporteure : Mme Agnès BERTRAND*

**- Projet de délibération 2018 DASCO 139**

Caisse des Écoles (14<sup>e</sup>)-Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

*Rapporteure : Mme Agnès BERTRAND*

**Mme BERTRAND**

Si vous en êtes d'accord, je présente la DASCO 139 avec la DASCO 119. La DASCO 139 définit le périmètre de l'avenant à la convention, la DASCO 119 le financement de cette convention.

Cette convention est définie sur une période de deux ans (2018-2020). L'avenant concerne l'année 2019 ; il définit les objectifs de la caisse des écoles négociés avec la Ville de Paris.

Je rappelle ces objectifs :

- Garantir la qualité du service en assurant la qualité alimentaire ;
- Garantir la qualité du service en améliorant la qualité des repas ; cela concerne ce qui relève de l'alimentation durable, dont la part est de plus de 50 % dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Nous allons maintenir, voire dépasser ce pourcentage en 2019 ;
- Poursuivre la diminution progressive de la part des produits carnés. Nous nous sommes engagés à servir un menu végétarien par mois et trois plats végétariens par mois dans l'ensemble des écoles du 14<sup>e</sup> arrondissement. L'objectif est de diversifier les recettes non carnées afin de sensibiliser les enfants à ces alternatives ;
- Proposer un goûter en élémentaire ; en 2018, nous avons mené une expérimentation dans l'école Simone Veil, que nous allons poursuivre en 2019 dans d'autres écoles, en particulier dans les écoles en REP ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire. J'en profite pour saluer la création du réseau anti-gaspi du 14<sup>e</sup>. Cet objectif, qui existe depuis trois ans à la caisse des écoles, vise plusieurs actions : adapter les menus, faire des ateliers avec les animateurs et avec les enfants, généraliser les produits non jetables. ;
- Simplifier et moderniser les modalités d'inscription, de tarification, de facturation et de paiement. C'est une très forte demande de la part des parents d'élèves. Le prélèvement automatique sera mis en place au début de l'année 2019 ;
- Améliorer les conditions d'emploi et de travail des personnels, en particulier par le biais de la formation.

Ces objectifs ont été négociés avec la Ville, pour un montant de 5 132 390 euros.

**Mme CARRERE-GEE**

Nous avons bien pris note de ces objectifs, que nous partageons, en particulier en ce qui concerne l'alimentation durable.

Les taux d'inscription des enfants en demi-pension dans le 14<sup>e</sup> sont sensiblement inférieurs en maternelle et en élémentaire à ceux d'arrondissements sociologiquement comparables ; je m'interroge sur la raison de cette différence.

**Mme BERTRAND**

Je n'ai plus les chiffres en tête, mais je crois que ce taux est d'environ 87 %.

**Mme CARRERE-GEE**

Ce taux est de 81 % en maternelle, et de 78 % en élémentaire. Dans le 10<sup>e</sup>, ces taux sont de 95 % et de 97 %, dans le 12<sup>e</sup>, de 94 % et de 83 %...

**Mme BERTRAND**

Vous faites référence à l'audit sur les caisses des écoles.

**Mme CARRERE-GEE**

Ce sont des écarts sensibles de 10 points.

**Mme BERTRAND**

Je n'ai pas d'explication particulière à vous donner par rapport à cela. Je peux seulement vous dire que toute inscription en demi-pension reçoit une réponse favorable, et qu'il n'y a pas de problème financier pour les familles, dans la mesure où les services sociaux sont envoyés en cas de souci et que le premier tarif est à 0,13 euros.

**Mme PETIT**

Nous allons regarder.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 271**

**2018 DASCO 119** Caisse des Écoles (14<sup>e</sup>)-Subvention 2019 (5 132 390 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

**Mme Agnès BERTRAND, rapporteure**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 272**

**2018 DASCO 139** Caisse des Écoles (14<sup>e</sup>)-Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

**Mme Agnès BERTRAND, rapporteure**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

---

Mme PETIT

Les deux prochaines délibérations ne font pas l'objet d'un vote, car elles relèvent du département.

- **Projet de délibération 2018 DASCO 71-G**  
Caisse des Écoles (14<sup>e</sup>)-Subvention 2019 (118 325 euros) pour la restauration scolaire

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

- **Projet de délibération 2018 DASCO 87-G**  
Caisse des Écoles (14<sup>e</sup>)-Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

Mme BERTRAND

C'est exactement le même type de délibérations, mais elles concernent les collèges. Le montant de cette subvention est de 118 325 euros.

- **Projet de délibération 2018 DFPE 17**  
Subvention (2 000 euros) et convention avec l'association « Le Moulin » (14<sup>e</sup>) pour son action visant à rapprocher les parents de l'école Simone Veil

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

Mme BERTRAND

Dans le cadre de l'opération « Tous mobilisés », qui se déroule dans le groupe scolaire Simone Veil, de nombreuses associations ont travaillé avec cette école, dont « Le Moulin ». Je salue Marie-Hélène Thomas, et je remercie cette association qui s'est engagée, avant de savoir qu'une subvention lui serait versée.

Ce projet est l'organisation de 12 rencontres pendant l'année scolaire, soit à l'école, soit dans le local rénové de l'association, entre les écoles, les parents et les éducateurs. L'objectif est d'améliorer la parentalité. Ces temps de parole impliquent la mobilisation de mères bénévoles qui fréquentent déjà la structure. La subvention s'élève à 2 000 euros.

---

### DÉLIBÉRATION N° 273

**2018 DFPE 17** Subvention (2 000 euros) et convention avec l'association Le Moulin (14<sup>e</sup>) pour son action visant à rapprocher les parents de l'école Simone Veil

**Mme Agnès BERTRAND, rapporteure**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 2 pouvoirs  
Pour : 30 dont 2 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2018 DU 230**  
Broussais (14<sup>e</sup>) - Déclassement du domaine public d'une emprise 1/P place Alice Guy et abrogation partielle d'alignement de la rue Didot (14<sup>e</sup>)

*Rapporteuse : Mme Marianne AUFFRET*

**Mme AUFFRET**

Il s'agit du déclassement du domaine public d'une emprise située au 1 place Alice Guy et d'une abrogation partielle d'alignement de la rue Didot.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 274**

**2018 DU 230** Broussais (14<sup>e</sup>) - Déclassement du domaine public d'une emprise 1/P place Alice Guy et abrogation partielle d'alignement de la rue Didot (14<sup>e</sup>)

**Mme Marianne AUFFRET, rapporteure**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 dont 2 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2018 DLH 272**

**Réalisation, 18-20, rue Dareau (14<sup>e</sup>) d'un programme de construction neuve de 15 logements étudiants (PLUS) par la RIVP**

**M. Amine BOUABBAS**

**M. BOUABBAS**

Rue Dareau est située une association bien connue dans l'arrondissement, qui existe depuis 1974 : « la Sirène », un orchestre d'harmonie amateur indépendant. Un bail à construction a été établi avec la RIVP afin de restaurer les locaux de répétition et construire 52 logements-foyers pour des étudiants et de jeunes fonctionnaires. L'objet de la délibération est d'approuver le financement du programme de logements sociaux : 15 logements étudiants en PLUS et 37 logements en PLI pour jeunes fonctionnaires. La subvention s'élève à 523 000 euros.

L'architecte lauréat a été choisi il y a quelques semaines en présence des représentants des copropriétés voisines. Le permis de construire sera déposé dans les prochains jours.

**M. OGÉ**

Je souhaite exprimer un regret ; de nombreux projets étaient prévus dans ce bâtiment, dont l'un concernait de jeunes travailleurs. Par ailleurs, je ne comprends pas très bien le rôle de la Préfecture de Paris, les employeurs et la Ville de Paris concernant l'affectation des étudiants.

**Mme CARRERE-GEE**

Je me félicite que le projet ait évolué ; il s'intègre bien dans le quartier. Nous voterons pour ce projet de délibération.

**Mme PETIT**

Il n'a pas évolué ; le précédent projet a été abandonné. Nous avons mandaté la RIVP pour aller discuter. Le projet précédent n'étant pas du tout satisfaisant, nous avons tout repris à zéro avec la RIVP, qui a accepté ce dernier projet, en lien avec les habitants, en particulier la copropriété mitoyenne.

Je laisse Marianne répondre sur les logements jeunes actifs.

**Mme AUFFRET**

Certes, ce sont des fonctionnaires, mais ce sont quand même de jeunes travailleurs.

Il existe différentes façons de réserver du logement social : ce peut être la Ville de Paris, la Préfecture, ou encore les ministères.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 275**

**2018 2018 DLH 272** Réalisation, 18-20, rue Dareau (14<sup>e</sup>) d'un programme de construction neuve de 15 logements étudiants (PLUS) par la RIVP

**M. Amine BOUABBAS, rapporteur**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 dont 2 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2018 DLH 296**  
Réalisation 58 rue de la Santé (14<sup>e</sup>) d'un programme de construction neuve de 16 logements sociaux (5 PLA I - 6 PLUS - 5 PLS) par la RIVP

**M. Amine BOUABBAS**

**M. BOUABBAS**

Là aussi, le jury d'architecture s'est déroulé il y a quelques semaines. Ce programme est situé au 58, rue de la Santé. La RIVP a acquis un local commercial où elle prévoit la construction de 16 logements sociaux (5 PLA I - 6 PLUS - 5 PLS) conformes au Plan climat de la Ville de Paris.

Il nous est demandé d'approuver le soutien à ce programme par une subvention de 225 000 euros, ce qui nous permettra de pouvoir réserver huit logements. Les autres réservataires sont la Préfecture de Paris et plusieurs ministères.

**Mme CARRERE-GEE**

Un point m'interroge : dans le tableau de financement, je vois que le coût pour la partie logement s'élève à 6 135 euros du m<sup>2</sup>, ce qui paraît élevé. La partie « honoraires et divers » de l'opération paraît encore plus élevée : plus d'un million sur un total de 6 594 000 euros.

Par ailleurs, le nombre d'étages me semble important ; construire un immeuble significativement plus haut que les immeubles voisins rompt l'équilibre. Nous sommes toujours favorables à la construction de nouveaux logements mais il faut être raisonnable en ce qui concerne la densité.

Nous sommes réservés sur ce projet.

**M. AZIERE**

Je poursuis dans le même esprit que la question d'Yve Ogé sur les réservataires. Il est écrit : ministères (3 logements), pour une subvention de 180 000 euros. Quels sont les ministères concernés ?

**M. BOUABBAS**

Nous ne le savons pas encore.

**Mme AUFFRET**

On ne le sait pas toujours ; il existe une bourse commune pour les ministères. Cela peut être fléché ministère par ministère, ou par une inter-bourse. Par ailleurs, cet immeuble sera plus petit qu'un immeuble haussmannien (c'est réglementé).

**Mme CARRERE-GEE**

Je n'ai pas dit que ce n'était pas conforme au PLU. Ce sont neuf étages ?

**M. BOUABBAS**

Ce sont six étages.

**Mme CARRERE-GEE**

La photo n'est pas juste, alors.

**M. BOUABBAS**

C'est aligné avec les immeubles adjacents.

**Mme CARRERE-GEE**

Non, c'est plus haut.

**M. BOUABBAS**

C'est la perspective.

**Mme PETIT**

C'est un programme de 16 logements, dans ce qui peut s'apparenter à une dent creuse.

**Mme CARRERE-GEE**

Désormais, c'est le reste qui fait « dent creuse ». Combien y a-t-il d'étages ?

**Mme AUFFRET**

Il faut que je retrouve le permis ; je vous informe dès demain matin.

**Mme CARRERE-GEE**

Sur la photo, j'en vois neuf, mais je me trompe peut-être. Il est écrit R+9 ; or, autour, les immeubles n'ont pas neuf étages.

**Mme PETIT**

Nous avons bien entendu. Nous vous répondrons plus précisément sur le nombre d'étages. Les derniers étages sont en retrait.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 276**

**2018 DLH 296** Réalisation 58 rue de la Santé (14<sup>e</sup>) d'un programme de construction neuve de 16 logements sociaux (5 PLA I - 6 PLUS - 5 PLS) par la RIVP

**M. Amine BOUABBAS, rapporteur**

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 23 (SRA, EELV, PCF-FG) dont 2 pouvoirs

Abstentions : 7 (Mme CARRERE-GEE, M. VIRY, M. AZIERE, M. OGE, Mme CHEVALLIER, M. de VIDAS, Mme DAUCHEZ)

---

- **Projet de délibération 2018 DLH 30**  
Réalisation 68, rue du Moulin Vert (14<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'un logement social (PLA-I) situé dans un immeuble en copropriété par Elogie-SIEMP

*M. Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

Il s'agit d'une adresse dont nous avons déjà parlé : des appartements gérés au sein d'une copropriété par Elogie-SIEMP. L'objectif est de soutenir la réhabilitation d'un logement F3 (PLAI) situé au cinquième étage, par une subvention de 55 000 euros : remplacement des fenêtres par des menuiseries en bois à double vitrage, installation de chaudières à gaz, isolation intérieure thermique et acoustique.

**Mme PETIT**

Dans certains projets, nous portons le fait de demander des alternatives aux fenêtres en PVC.

**Mme CARRERE-GEE**

J'ai une interrogation sur le coût de l'opération ; il s'agit de réhabiliter un appartement de 55 m2, pour un montant de 282 000 euros ! Si c'était chez moi, je ne le ferais pas.

**Mme PETIT**

Ce n'est pas chez vous.

**Mme CARRERE-GEE**

Certes, mais il s'agit de l'argent des habitants du 14<sup>e</sup>.

**Mme PETIT**

Je sais que vous ne partagez pas toujours cet outil politique que nous mettons en place.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 277

**2018 DLH 30** Réalisation 68, rue du Moulin Vert (14<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'un logement social (PLA-I) situé dans un immeuble en copropriété par Elogie-SIEMP

**M. Amine BOUABBAS, rapporteur**

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 23 (SRA, EELV, PCF-FG) dont 2 pouvoirs

Contre : 7 (Mme CARRERE-GEE, M. VIRY, M. AZIERE, M. OGE, Mme CHEVALLIER, M. de VIDAS, Mme DAUCHEZ)

---

- **Projet de délibération 2018 DLH 297**  
Réalisation 38, rue de la Tombe-Issoire (14<sup>e</sup>) d'un programme de construction neuve de 6 logements sociaux (2 PLA-I et 4 PLUS) par la RIVP

*M. Amine BOUABBAS*

## **M. BOUABBAS**

Il s'agit d'un projet important pour ce quartier. Cet immeuble rencontrait de nombreux problèmes ; en effet, les locataires se sont aperçus qu'ils payaient des loyers à un faux propriétaire. Suite à de multiples négociations avec le vrai propriétaire, nous avons choisi d'acquérir cet immeuble, qui sera détruit et reconstruit.

L'objet de cette délibération est le financement de six logements sociaux (2 PLAI et 4 PLUS), dans le respect du Plan climat. Les locataires seront relogés par la RIVP avant de lancer les travaux de démolition-reconstruction.

## **Mme PETIT**

J'ajoute que ce projet est réalisé dans le cadre du Plan de lutte contre le logement insalubre et contre le mal-logement.

## **Mme CARRERE-GEE**

Nous sommes tout à fait favorables.

En complément aux propos de M. Bouabbas sur la DLH 30, je précise qu'il ne s'agit pas de créer un logement social supplémentaire. Il s'agit d'un logement de la Ville de Paris, qui change de propriétaire.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 278**

**2018 DLH 297** Réalisation 38, rue de la Tombe-Issoire (14<sup>e</sup>) d'un programme de construction neuve de six logements sociaux (2 PLAI et 4 PLUS) par la RIVP

#### **M. Amine BOUABBAS, rapporteur**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 dont 2 pouvoirs

---

#### **- Projet de délibération 2018 DLH 379**

**Dispositif « Réparer et Embellir » : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 14<sup>e</sup> arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (791 918 euros)**

***M. Amine BOUABBAS***

## **M. BOUABBAS**

Lors du CICA, de nombreuses questions des amicales locataires ont porté sur la gestion locative et sur l'environnement dans lequel vivaient les habitants.

Ce programme vise à soutenir les bailleurs sociaux pour un certain nombre de travaux ; la subvention s'élève à 700 000 euros (sur 1,5 M€ de travaux) : électricité, peinture, vidéo-protection.

Cela concerne Paris Habitat pour la rue du Général Imbert et la porte de Chatillon, Elogie-SIEMP pour les rues Dareau et Brune, ICF pour les rue Renoir et Lichtenberger, HSF pour la rue de l'Abbé Carton, la RIVP pour plusieurs adresses.

## **Mme CARRERE-GEE**

Tout à l'heure, nous disions que c'était trop cher ; là, ce n'est pas assez cher. Nous voterons ce projet de délibération, mais 14 millions pour tous les arrondissements, cela me paraît indigent, au vu



de l'état du parc social. Nous pensons que la priorité doit être mise dans ces réhabilitations ; les locataires de logement social sont des locataires comme tout le monde, et ont le droit de voir leurs parties communes réhabilitées lorsqu'elles sont dégradées.

**Mme PETIT**

C'est un complément de la Ville de Paris, qui s'ajoute à la programmation d'investissement des bailleurs.

Je rappelle que les budgets des bailleurs, en raison des différentes mesures gouvernementales, ont été amputés de plusieurs dizaines de millions d'euros.

**M. BOUABBAS**

Plusieurs adresses de la porte d'Orléans sont concernées par ce dispositif ; elles bénéficieront également en 2020-2021, d'un Plan climat réhabilitation. Les agences des différents bailleurs ont un budget et ne nous attendent pas forcément pour investir et réparer leurs immeubles.

Je rejoins Carine Petit sur les problèmes de financement actuels.

Je précise que les baux emphytéotiques sont très protecteurs et que les bailleurs défendent ce modèle.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 279**

**2018 DLH 379** Dispositif « Réparer et Embellir » : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 14<sup>e</sup> arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (791 918 euros)

**M. Amine BOUABBAS, rapporteur**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 dont 2 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2018 DASES 365-G**

**Subventions (920 680 euros) à associations et convention avec chacune d'entre elles pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique**

***Rapporteuse : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS***

**Mme GUY-DUBOIS**

La mise en place des outils numériques est une source d'ouverture, elle offre des potentiels de développement divers et favorise de nouveaux types de pratiques sociales (réseaux sociaux, Skype...). Par ailleurs, l'usage du numérique devient de plus en plus indispensable, notamment pour la réalisation des formalités administratives et l'accès aux services publics : déclaration d'impôts, inscriptions à Pôle emploi, demande de prime d'activité, réalisation de démarches administratives, relations avec la CAF et la CPAM...

Le PPIE (Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi) 2016-2020 prévoit que soit élaborée en partenariat une stratégie parisienne pour l'inclusion numérique. L'objectif de la stratégie d'inclusion numérique parisienne lancée en janvier 2017 est de permettre aux Parisiens d'avoir accès aux outils numériques (équipement et connexion) et un usage autonome de ces outils, quels que soient les besoins : démarches administratives (déclaration d'impôts, déclaration de ressources CAF, inscription et actualisation mensuelle Pôle Emploi), communication avec ses proches, recherche d'emploi, achat en ligne, socialisation...

Le développement des réseaux des acteurs de l'inclusion numérique animé par les Directions sociales de territoire (DST) de la DASES a conduit au recensement de l'offre existante, a identifié les problématiques générales et a repéré les spécificités des différents publics concernés par l'inclusion numérique.

Le premier appel à projet d'inclusion numérique, lancé à l'été 2017, en partenariat avec Pôle emploi, la CAF et la CPAM, a favorisé la mise en place de projets s'inscrivant dans les objectifs de la stratégie.

Un premier bilan des actions menées entre octobre 2017 et juin 2018 a permis de constater que 19 210 personnes avaient été accueillies dans le cadre de l'assistance numérique proposée par 43 structures ; 2 900 personnes ont participé aux formations et ateliers proposés et 283 accompagnants ont participé aux formations pour les aidants numériques.

Ce nouvel appel à projet vient renforcer la dynamique engagée depuis 2017. Les projets proposés sont destinés aux Parisiens exclus du numérique, dont les demandeurs d'emploi, les personnes ayant des difficultés dans l'usage du numérique ou les personnes présentant des difficultés d'accès aux droits face à la dématérialisation des démarches administratives.

La collectivité parisienne et Pôle Emploi souhaitent apporter leur concours à des projets favorisant l'inclusion numérique en répondant aux objectifs globaux suivants :

- Permettre à chacun d'avoir accès aux outils numériques (équipement et connexion) et un usage autonome de ces outils ;
- Répondre aux besoins des différents publics quant aux démarches administratives en ligne ;
- Accompagner et aider les publics dans les démarches ;
- Accompagner et former les publics vers l'autonomie numérique.

Ce sont 69 associations qui ont répondu à ce nouvel appel à projets, pour un total de 104 projets. Les projets ont été analysés et sélectionnés par un comité constitué de la DASES et de Pôle Emploi. Les demandes de subvention qui vous sont soumises dans ce projet de délibération correspondent aux projets de 57 associations. Pôle Emploi cofinance un certain nombre de projets destinés aux demandeurs d'emploi.

Par ailleurs, les projets visant l'inclusion numérique des seniors seront proposés en avril 2019 à la conférence des financeurs.

La subvention s'élève à 920 680 €.

Dans le 14<sup>e</sup>, cela concerne :

- « Le LOREM », pour un montant de 25 000 euros ;
- « Carrefour 14 », pour un montant de 5 000 euros ;
- « Florimont », pour un montant de 25 000 euros ;
- « Le Moulin », pour un montant de 10 000 euros ;
- « Les Astroliens », pour un montant de 35 000 euros, pour une action dans les 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 216<sup>e</sup> arrondissements ;
- « Les Jardins Numériques », pour un montant de 24 200 euros, pour une action dans les 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements.

Il n'y a pas de vote.

**- Projet de délibération 2018 DAE 306**  
**Budget participatif - Subventions (155 000 euros) et conventions avec quatre associations œuvrant pour le réemploi**

*Rapporteur : M. Florentin LETISSIER*

**M. LETISSIER**

Comme vous le savez, la Ville de Paris est très engagée en faveur de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire. Cela se traduit à travers de nombreuses actions, notamment *Le livre blanc pour l'économie circulaire*, qui date de 2015.

Les Parisiens sont très sensibles à ce type de problématique, et cela se ressent lors des votes du Budget participatif. Ainsi lors de l'édition 2017, le projet « Tous Récup' », pour ouvrir davantage de lieux dédiés au réemploi et à la réparation dans Paris, a été soutenu par plus de 18 000 votes et le projet « ReFabriquons à Paris, quand le réemploi recrée de l'emploi », localisé dans les quartiers populaires, a quant à lui été soutenu par 14 600 votes.

Il s'agit d'attribuer des subventions, dans le cadre du Budget participatif, à des associations qui œuvrent en faveur de l'économie circulaire. Dans le 14<sup>e</sup>, il s'agit de l'association « Études et Chantiers Ile-de-France », qui a développé un modèle innovant de chantier d'insertion, les ateliers « SoliCycle », et qui se voit proposer une subvention de 30 000 euros, afin d'investir dans l'achat d'une camionnette électrique, qui lui facilitera la tâche pour le transfert des matériels d'un atelier à un autre.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 280**

**2018 DAE 306** Budget participatif - Subventions (155 000 euros) et conventions avec quatre associations œuvrant pour le réemploi

**M. Florentin LETISSIER, rapporteur**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 dont 2 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2018 DASES 407-G**

**Subventions (185 000 euros) en faveur de 13 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes**

***Rapporteur : M. Cédric GRUNENWALD***

**M. GRUNENWALD**

Il s'agit d'une subvention en faveur de 13 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes ; dans le 14<sup>e</sup>, ce projet est porté par l'association « Léo Lagrange ».

La Ville de Paris a mis en place depuis le mois d'octobre des États généraux de la prévention des rixes à Paris ; un travail important est réalisé auprès des jeunes afin d'éviter les affrontements entre quartiers et entre arrondissements. Un fonds de participation des habitants a été mis en œuvre dans le cadre des quartiers politique de la Ville ; à ce titre, 7 000 euros sont disponibles pour aider les initiatives des habitants pour la prévention.

J'associe à cette délibération ma collègue Mélody TONOLLI, qui participe également dans le cadre de ses fonctions d'adjointe en charge de la politique de la Ville et de la jeunesse.

Nous n'avons pas à voter cette délibération, mais je vous invite néanmoins à la soutenir.

**M. AZIERE**

L'association « Léo Lagrange Nord Ile-de-France » est-elle domiciliée dans le 14<sup>e</sup>? Travaille-t-elle sur le secteur du 14<sup>e</sup> ?

**M. GRUNENWALD**

Elle travaille sur le 14<sup>e</sup>, notamment dans le centre social Maurice Noguès.

**Mme DAUCHEZ**

La convention n'est pas très détaillée quant aux prestations et interventions de l'association « Léo Lagrange ». Pouvez-vous nous fournir un peu plus de détails ?

**M. GRUNENWALD**

Ce sont des actions qui vont être construites en partenariat avec les habitants, dans le cadre du fonds de participation des habitants. Je ne peux pas vous en dire plus pour le moment.

**Mme DAUCHEZ**

Quelles actions a-t-elle déjà menées ?

**Mme TONOLLI**

Je me permets de compléter les propos de M. Grunenwald ; le fonds de participation des habitants est en place depuis plusieurs années, porté par le centre socioculturel Maurice Noguès, en partenariat avec l'équipe de développement local du quartier politique de la Ville du 14<sup>e</sup>. Une dizaine de projets sont portés chaque année par des habitants du quartier politique de la Ville ; un jury, composé de personnels du centre Noguès, d'associations et d'habitants, sélectionne ces projets. Ce peut être une fête de quartier, une action au sein d'une école, une sortie culturelle...

#### - Projet de délibération 2018 DAC 624

**Plaque commémorative en hommage à Jean Poiret 22 rue de la Tombe Issoire à Paris 14<sup>e</sup>**

**Rapporteuse : Mme Danièle POURTAUD**

**Mme POURTAUD**

Je voudrais préciser que cette délibération fait suite à un vœu déposé au Conseil d'arrondissement du 14<sup>e</sup> en février 2016 par la majorité municipale.

Jean Poiret (de son vrai nom Jean Poiré) naît à Paris le 17 août 1926 à Paris au 22 rue de la Tombe-Issoire. Issu d'un milieu modeste (son père, Georges, était ouvrier verrier, et sa mère, Anne-Marie, aide-comptable), il passe son enfance à Villejuif, en région parisienne.

Passionné par le théâtre, il s'inscrit au cours d'art dramatique de la rue Blanche. Il fera ses débuts sur les planches en 1944. C'est en 1952 qu'il rencontre Michel Serrault, avec lequel il formera un duo mémorable au théâtre et au cinéma pendant des années.

Acteur et auteur de théâtre de boulevard, il écrira et interprètera plusieurs pièces à succès, dont les plus connues sont *La Cage aux folles*, *Joyeuses Pâques* ou encore *Le Canard à l'orange*. *La Cage aux Folles* sera jouée près de 1 800 fois et vue par 1 million de spectateurs. Adaptée en comédie musicale à Broadway, elle fera un triomphe.

Dès 1953, il mène en parallèle une carrière de comédien au cinéma. Mais c'est *Cette sacrée gamine*, où il tourne aux côtés de Brigitte Bardot et de Michel Serrault, qui le fait réellement connaître. Il tourne quelques 60 films, avec les plus grands : Sacha Guitry, Henri Verneuil, Chabrol (*Le Poulet au vinaigre*, *Inspecteur Lavardin*), Pinoteau, Mocky (*Un drôle de paroissien*, *La Grande frousse*, *Le Miraculé*), Truffaut (*Le Dernier métro*), ou encore Francis Giraud (*Lacenaire*, en 1990).

En 1992, il se tourne vers la réalisation et adapte un roman d'Alexandre Jardin, *Le Zèbre*, dans lequel il met en scène son épouse Caroline Cellier et Thierry Lhermitte.

Jean Poiret meurt le 14 mars 1992, à l'âge de 65 ans, trois mois avant la sortie du film. Il est enterré au cimetière du Montparnasse.

En accord avec son épouse, Caroline Cellier et son fils Nicolas Poiré, il est proposé d'apposer une plaque commémorative au 22 rue de la Tombe Issoire, dont le texte est le suivant :

« Ici est né Jean Poiré dit Jean Poiré

1926-1992

Auteur de la Cage aux Folles

Acteur, réalisateur, metteur en scène et scénariste français »

**Mme PETIT**

Je voudrais associer à cette délibération Etienne de Balasy, habitant du 14<sup>e</sup> arrondissement, qui est à l'origine de cette idée. Il a fait des recherches et connaît la famille de Jean Poiré.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 281**

**2018 DAC 624** Plaque commémorative en hommage à Jean Poiré 22 rue de la Tombe Issoire à Paris 14<sup>e</sup>

**Mme Danièle POURTAUD, rapporteure**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 dont 2 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2018 DEVE 190**

**Dénomination "jardin Maudy Piot-Jacomet" attribuée à l'espace vert situé 8, rue des Suisses (14<sup>e</sup>)**

***Rapporteure : Mme Danièle POURTAUD***

**Mme POURTAUD**

La Ville de Paris a souhaité rendre hommage à la psychanalyste et militante pour les droits des femmes en situation de handicap, Maudy Piot-Jacomet, en attribuant son nom à l'actuel jardin des Suisses, situé 8 rue des Suisses dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Ce terrain accessible aux personnes en situation de handicap, d'une superficie de 3 536 m<sup>2</sup>, a été rénové et agrandi en 2017.

Née en 1940 dans l'île de Malte, Maudy Jacomet est infirmière, puis kinésithérapeute. Perdant progressivement la vue, elle passe un DEA de psychologie clinique et psychanalyse, et mène une réflexion sur l'aventure particulière de ceux qui perdent la vue progressivement. Pour son DEA, elle invente le concept de « perdant la vue » qu'elle distingue des qualificatifs d'aveugle ou de malvoyant.

En 2003, elle fonde l'association « Femmes pour le dire, femmes pour agir » (FDFA). Elle en assurera la présidence jusqu'à son décès en décembre 2017.

Pendant les 15 années de sa présidence, Maudy Piot mène un combat pour la pleine citoyenneté des femmes handicapées, quel que soit leur handicap, ou leur différence, comme elle préfère dire, et contre la double discrimination dont elles sont l'objet, comme femmes et comme handicapées. Elle met en place avec FDFA un service d'écoute téléphonique qui propose également un accompagnement juridique, social et psychologique à ces femmes.

Elle était membre depuis 2015 du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE).

Je me souviens avec émotion que nous avons monté avec elle plusieurs opérations dans le 14<sup>e</sup>, en particulier il y a tout juste un an, en novembre 2017, dans le cadre du 25 novembre, journée de lutte contre les violences faites aux femmes, une soirée thématique sur les violences faites aux femmes handicapées. (Je signale à tous les élus qu'ils ont sur leur table le petit ruban qui est le symbole de cette lutte). Elle rappelait sans cesse ce chiffre : une femme valide sur dix est susceptible d'être

victime d'agression sexuelle ou de maltraitance au sein de sa famille ; pour une femme en situation de handicap, l'exposition aux violences est multipliée par trois.

Je vous propose de rendre hommage à cette femme remarquable en attribuant son nom au jardin des Suisses.

Je vous rappelle que la mairie du 14<sup>e</sup> organise cette année trois événements, dans le cadre du 25 novembre :

- Exposition de Diala Brisly, artiste syrienne qui a grandi et vécu à Damas avant de fuir au Liban. Elle a voulu témoigner de la situation des réfugiés en Syrie, et en particulier de celle des enfants. Cette exposition retrace son expérience de femme avant de quitter la Syrie ;
- Une pièce de théâtre à 19h demain soir, dans la salle des mariages : *Et si c'était cette nuit*, de Garcia Morales ;
- Une soirée rencontre, mercredi à 19h00, sur la problématique spécifique des femmes migrantes, en partenariat avec « France terre d'asile » et la Fédération internationale des droits de l'homme. J'espère que j'aurai la chance de vous y croiser nombreux.

**Mme GUY-DUBOIS**

Je me souviens d'elle il y a un an, présente à la mairie annexe.

---

### DÉLIBÉRATION N° 282

**2018 DEVE 190** Dénomination "jardin Maudy Piot-Jacomet" attribuée à l'espace vert situé 8, rue des Suisses (14<sup>e</sup>)

**Mme Danièle POURTAUD, rapporteure**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 2 pouvoirs  
Pour : 30 dont 2 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2018 DAE 331**

**Signature d'un avenant à chacune des trois conventions de délégation de service public des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens**

**Rapporteur : M. Cyril MOURIN**

**M. MOURIN**

Je vous propose de présenter les trois délibérations en même temps.

La délibération DAE 331 est dans la prolongation de celle du Conseil d'arrondissement précédent : il s'agit de prolonger de deux mois les délégations qui nous lient aux délégataires des marchés alimentaires parisiens, afin de nous ajuster sur la date de renouvellement de ces marchés.

La deuxième délibération vise à apporter un bilan sur les opérations « Vital Quartier » 1 et 2 et sur les dispositifs "Paris Commerces ». Je ne m'étendrai pas sur Vital Quartier 1 et 2 qui ne concernent pas notre arrondissement.

En ce qui concerne le dispositif « Paris commerces », deux zones avaient été identifiées dans le 14<sup>e</sup> arrondissement : la zone Montsouris, en situation de sous-commercialisation, ainsi qu'une zone bordée par la rue Raymond Losserand, la rue d'Alésia, la rue du Général Leclerc et les Maréchaux.

Ces opérations permettent à la SEMAEST de bénéficier de la délégation de préemption de la Ville de Paris sur des locaux commerciaux ; 10 M€ ont été versés à la SEMAEST par la Ville sur un total prévisionnel de 37 M€, pour qu'elle exerce au nom de la Ville ce droit de préemption.

Depuis un an, 12 locaux ont été acquis à l'échelle de Paris, dont un dans le 14<sup>e</sup> arrondissement au 4, rue Nansouty. Ces acquisitions ont été faites sur la base de 433 DIA (promesses de vente), dont 28 ont fait l'objet d'une étude dans le 14<sup>e</sup>.

La SEMAEST ne s'est pas contentée d'exercer son droit de préemption ; elle a essayé de trouver des manières innovantes d'intervenir, en mettant en place des protocoles d'accord, pour essayer d'obtenir des conventions avec des occupants potentiels de commerces, afin qu'ils s'inscrivent dans les orientations du dispositif « Paris Commerces », notamment en termes de nature de leurs activités. Ces protocoles d'accord ont permis d'orienter l'activité de deux locaux dans le 14<sup>e</sup>.

Le GIE Paris Commerce, qui regroupe les locaux de nos différents bailleurs sociaux, et permet de commercialiser un parc d'environ 7 000 locaux à Paris, a permis de réduire substantiellement les délais de vacances (divisés par trois sur plusieurs territoires). Il a donc pleinement joué son rôle de guichet unique des commerçants dans leur parcours résidentiel ; ils n'ont désormais plus qu'un interlocuteur pour ce qui relève du parc social. D'un point de vue qualitatif, on peut remarquer que 70 % des locaux sont loués à des commerces de proximité, à de l'artisanat ou à des services de proximité.

Le bilan est jugé positif sur les niveaux de loyers proposés ; les hausses sont jugées modérées, avec un accroissement des recettes locatives pour le GIE, dû à la réduction des délais de vacances sur ces locaux.

La troisième délibération est habituelle ; il s'agit d'une subvention de 5 500 euros à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc (contre 3 000 euros en 2017).

#### **M. AZIERE**

M. Mourin est malin, et visiblement très pressé ; il essaie de nous faire passer les trois délibérations pour la même chose, alors qu'elles n'ont strictement rien à voir les unes avec les autres. La première porte sur le prolongement de la convention concernant les marchés découverts, dont nous avons déjà parlé avec Mme Polski en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris. La deuxième concerne le bilan du deuxième exercice de la mission Vital Quartier, et la troisième la subvention pour l'association des commerçants de l'avenue du Général Leclerc.

Je m'arrête sur la première ; pour faire partie de la commission des élus en tant que président de groupe, je sais que les avenants et les prolongations de contrat de convention de ce type sont légion. Nous sortons d'une convention de quatre ans ; les services juridiques de la Ville auraient pu préparer cela en amont. Cela a été pareil pour Vélib' ; le contrat de Vélib' a été prolongé, pour en arriver là où l'on sait. Cela a été la même chose pour le contrat sur le mobilier urbain d'information, qui va manquer en termes de redevance au budget 2019, à hauteur de 30 ou 40 M€.

C'est fatigant ; je ne vais pas empêcher le prolongement (je m'abstiendrai), mais il faut remettre un peu de sérieux dans les services juridiques de la Ville pour la gestion de ces contrats. Ils sont toujours en retard alors que ces conventions sont établies pour 4 ans, 10 ans, voire parfois 20 ans.

Sur la forme, il serait bon que les élus en charge de responsabilités que vous êtes, soient un peu plus exigeants vis-à-vis des services de la Ville. On finit par se demander si tout cela tourne très rond.

#### **Mme CARRERE-GEE**

Mon opinion est la même que celle d'Éric Azière. Par ailleurs, je trouve que la rédaction de l'exposé des motifs se moque des élus :

*« La délégation en cours arrivera à terme le 31 octobre 2019. La procédure de renouvellement a été initiée }...{ Dans ce cadre, une réflexion a été engagée afin d'affiner les orientations à retenir pour une meilleure attractivité des marchés et une nouvelle amélioration de leur fonctionnement. Les conclusions de cette démarche ont permis de mieux cibler les priorités de la Ville ». On ne sait même pas de quelles conclusions il s'agit.*

Nous voterons comme M. Azière.

Nous voterons pour les illuminations de l'avenue du Général Leclerc.

**Mme POLSKI**

Je pense que sur ses bancs, la droite n'ayant pas grand-chose à dire sur le fond du sujet, elle préfère attaquer le retard de deux mois. Si vous n'avez que cela comme sujet, cela veut dire que tout va bien.

**Mme PETIT**

Passons au vote.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 283**

**2018 DAE 331** Signature d'un avenant à chacune des trois conventions de délégation de service public des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens

**M. Cyril MOURIN, rapporteur**

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 23 (SRA, EELV, PCF-FG) dont 2 pouvoirs

Abstentions : 7 (Mme CARRERE-GEE, M. VIRY, M. AZIERE, M. OGE, Mme CHEVALLIER, M. de VIDAS, Mme DAUCHEZ)

---

**Mme POLSKI**

Depuis juillet dernier, cinq nouveaux protocoles d'accord ont été signés.

- **Projet de délibération 2018 DAE 137**

**Mission « Vital Quartier 2 » et dispositifs "Paris Commerces" : compte-rendu annuel d'activité**

*Rapporteur : M. Cyril MOURIN*

---

### **DÉLIBÉRATION N° 284**

**2018 DAE 137** Mission Vital Quartier 2 et dispositifs "Paris Commerces" : compte-rendu annuel d'activité

**M. Cyril MOURIN, rapporteur**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 dont 2 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2018 DAE 324**

**Subvention (5 500 euros) à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc - ACAGL14 pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (14<sup>e</sup>)**

*Rapporteur : M. Cyril MOURIN*

---



## DÉLIBÉRATION N° 285

2018 DAE 324 Subvention (5 500 euros) à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc - ACAGL14 pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (14<sup>e</sup>)

**M. Cyril MOURIN, rapporteur**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 dont 2 pouvoirs

---

\*\*\*\*\*

Vœux

\*\*\*\*\*

**Mme PETIT**

Après la prise de parole de Florentin, je passerai la parole à Madame Ruchet, dans le public, et aux élus qui souhaiteront intervenir.

**V14 2018 49 Vœu déposé par le groupe écologiste relatif au réaménagement du quartier Montparnasse**

**M. LETISSIER**

Le devenir du quartier Montparnasse est un enjeu majeur d'urbanisme pour le 14<sup>e</sup> arrondissement et pour Paris, voire même un enjeu métropolitain, tant les flux de populations y sont importants. Il y a bien sûr celles et ceux qui habitent le quartier, environ 25 000 personnes, si l'on ne regarde que la partie 14<sup>e</sup>. Et il y a celles et ceux qui y transitent. Flux de voyageurs qui passent par la gare, salariés travaillant dans les immeubles de bureaux, touristes et franciliens fréquentant les lieux de divertissement et de culture du quartier... Chaque jour, quelques centaines de milliers de personnes passent à Montparnasse.

Nous avons déjà eu l'occasion cette année d'aborder certains enjeux du réaménagement de ce quartier. C'était lors du vote de la délibération 2018 DU 102, relative au lancement du projet urbain Maine-Montparnasse. Souvenons-nous cependant du faible temps de préparation que nous avons eu pour réfléchir à cette délibération. Mais c'est assez logique à Paris, où le pouvoir politique est centralisé à l'Hôtel de Ville, d'où la plupart des délibérations sont rédigées et envoyées aux arrondissements. Nous avons pu cependant obtenir quelques avancées, sous votre impulsion, Madame la Maire, concernant l'élargissement du périmètre urbain (incluant la rue Mouchotte) ; nous avons obtenu des rendez-vous supplémentaires de concertation. Nous avons alors approuvé cette délibération qui fixait notamment les conditions d'un partenariat entre la Ville de Paris et les principaux acteurs publics et privés concernés par le réaménagement de Montparnasse, à savoir : la SNCF, Ile-de-France Mobilités, la RATP, et bien sûr les représentants des copropriétaires de l'ensemble immobilier Maine-Montparnasse, qui gèrent notamment la tour, le centre commercial adjacent, et la tour CIT. Ce partenariat vise à désigner une équipe pluridisciplinaire d'urbanistes, chargés de proposer des orientations d'aménagement du quartier au premier trimestre 2019. Un rendu intermédiaire de schéma d'aménagement est prévu pour le mois de décembre 2018, afin que la Ville puisse donner ses premières instructions à ses équipes d'urbanistes. C'est donc le bon moment pour prendre une position politique forte en tant que mairie d'arrondissement, ce que nous n'avons pas vraiment pu faire au printemps dernier. Voilà l'objectif de ce vœu ; donner une vision de ce que pourrait être un Montparnasse écologiste. Car quel Montparnasse commence à se profiler depuis quelques mois, à mesure que chaque acteur dévoile plus précisément ses projets ? Certainement pas un Montparnasse écologique. Au contraire, le risque est grand pour que Montparnasse se transforme en une véritable *shopping city*, plutôt qu'une ville conviviale qui limite son empreinte écologique.

Voyez plutôt l'ampleur des nouvelles surfaces commerciales prévues :

- Le projet de la nouvelle gare Montparnasse d'abord, devrait permettre, à terme, l'implantation de 130 commerces, restaurants et services sur une superficie de 19 000 m<sup>2</sup>, soit un doublement des surfaces commerciales. Mes chers collègues, c'est un vrai problème, que les gares deviennent des centres commerciaux, alors même que le service public du rail est sans cesse affaibli ; nos collègues écologistes des 10<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements déposent d'ailleurs un vœu à ce sujet concernant la gare du Nord ;
- Le centre commercial Gaité prévoit la création de 12 000 m<sup>2</sup> de bureaux, et de plus de 100 boutiques sur trois niveaux. Certes, il est accompagné de nouveaux logements sociaux et d'équipements publics, grâce à l'action de l'équipe municipale du 14<sup>e</sup>, mais c'est un projet d'extension des surfaces commerciales, avec l'arrivée d'acteurs de la grande distribution, comme le supermarché Leclerc ;
- La tour Montparnasse rénovée devrait pouvoir accueillir deux fois plus d'occupants qu'à l'heure actuelle, avec là encore de nombreux commerces et bureaux, et un hôtel panoramique. La Tour CIT garde, quant à elle, sa vocation d'immeuble de bureaux, bien qu'il semble qu'elle soit aujourd'hui en sous-occupation.

Sur tous les sites où les chantiers sont lancés et les permis de construire accordés (à l'instar du centre Gaité et de la gare Montparnasse), nous devons mettre la pression pour obtenir des locaux pour des structures de l'économie sociale et solidaire, et pour nos associations. C'est ce que nous avons essayé de faire au moment où l'association « Rejoué » cherchait des locaux, mais nous n'avons pas eu de réponse.

Sur les aménagements qui n'ont pas obtenu les permis de construire, comme c'est le cas pour la tour Montparnasse, et pour les autres qui ne sont pas encore décidés (je pense à l'espace situé entre la gare et la rue de Rennes, aujourd'hui largement occupé par un grand centre commercial où de nombreux magasins ont fermé faute de clients suffisants), il faut agir pour limiter la création de nouvelles surfaces commerciales. La Ville dispose d'outils pour agir, y compris sur des parcelles privées, en usant de son pouvoir d'octroi des permis de construire, ou en ayant recours à des déclarations d'utilité publique, qui peuvent aller jusqu'à des expropriations si certains acteurs s'opposent à des aménagements d'intérêt général (ce n'est pas moi qui le dis, mais l'adjoint à l'urbanisme, Jean-Louis Missika, dans un entretien au journal *Le Monde* de mars 2018).

L'utilité climatique étant d'utilité publique, agissons donc pour une ville plus écologique. Toujours plus de grandes enseignes commerciales, toujours plus de bureaux ! Nous ne pouvons pas accepter cette vision de la ville. Nous le savons, il y a urgence à sortir de la société d'hyperconsommation si nous voulons combattre le dérèglement climatique.

Comme l'explique très bien Guillaume Faburel dans son ouvrage *Les métropoles barbares. Démondialiser la ville. Désurbaniser la terre*. (Prix du livre de la Fondation d'écologie politique 2018), le modèle dominant est aujourd'hui celui de la métropole compétitive, véritable firme commerciale, qui aspire tous les emplois au détriment de toute logique d'aménagement du territoire.

C'est donc toujours plus de transport pour celles et ceux qui habitent loin de l'hyper-centre, où le prix de l'immobilier explose, et toujours moins de dynamisme économique pour de nombreux territoires périurbains. C'est ensuite un vrai risque pour le commerce de proximité, très présent dans le quartier, notamment du côté d'Edgar Quinet ou de la rue de Rennes, où quelques commerces locaux tentent de résister à la forte implantation des grandes enseignes nationales et internationales.

À cette vision de la ville compétitive, hyper dense, et qui accentue les inégalités sociales et territoriales, nous opposons celle de la ville conviviale, verte et solidaire. C'est d'ailleurs cette vision de leur quartier que les participants aux réunions publiques de Montparnasse défendent. Ils veulent des espaces verts, des espaces de respiration, des modes de déplacement doux et collectifs. Ils veulent aussi que le quartier garde sa dimension culturelle. Ils veulent, bien sûr, être associés à l'élaboration du projet urbain. C'est le sens, par exemple, du vœu du Conseil de quartier Montparnasse-Raspail, que nous avons voté lors du dernier Conseil d'arrondissement, pour faire en sorte que les demandes des habitants de la rue Mouchotte soient prises en compte, car ils sont directement touchés par les travaux et la hausse des flux de voyageurs de la gare.

Concernant le déroulement des opérations de réaménagement qui nous mèneront au futur Montparnasse, nous devons, là encore, avoir une vision écologique. En la matière, nous pouvons nous appuyer sur l'expérience réussie de Saint-Vincent-de-Paul que nous avons conduite en tant que majorité municipale. Nous devons étudier des scénarii de réhabilitation du bâti qui minimisent

l’empreinte carbone des travaux, réfléchir à des bâtiments modulaires, qui permettent des reconfigurations de l’espace urbain à moyen terme, en lien avec les évolutions climatiques. Tout au long des travaux, les habitants doivent pouvoir co-construire leur quartier, à travers la tenue d’ateliers publics d’urbanisme, qui ne sont pas de simples réunions d’information, mais de véritables moments de travail, où chacun est associé à la réflexion urbaine. La délibération que nous avons votée prévoyait certes des modalités de concertation, mais, à notre avis, pas assez ambitieuses ; jusqu’à aujourd’hui, deux réunions publiques, deux marches exploratoires, et un atelier participatif ont été organisés. C’est un bon début, mais cela correspond au seuil minimum légal fixé par la délibération. Il faut aller plus loin, en organisant davantage d’ateliers publics d’urbanisme tout au long du projet, et donner un véritable pouvoir de décision aux citoyens.

Mes chers collègues, c’est le moment pour la Ville de Paris d’affirmer plus clairement sa vision du réaménagement du quartier. C’est pourquoi, nous, groupe écologiste, faisons d’ores et déjà un certain nombre de propositions :

- Que la Ville de Paris s’engage pour la limitation des nouvelles surfaces commerciales dans le quartier, et que la priorité soit donnée à la fois à la préservation du commerce de proximité existant, et aux structures de l’économie sociale et solidaire, et de l’économie circulaire ;
- Qu’aucune nouvelle surface de bureaux ne soit créée, et que les surfaces de bureaux existantes fassent l’objet d’un recensement pour voir si certaines sont vacantes et pourraient être mobilisées pour du logement social ou de l’hébergement d’urgence ;
- Que la densité du bâti soit diminuée dans le quartier, pour laisser de la place à davantage d’espaces végétalisés ;
- Que, concernant le réaménagement de l’espace central situé entre la gare Montparnasse, les rues du Départ et de l’Arrivée, et le boulevard du Montparnasse, des solutions d’urbanisme circulaire soient étudiées, pour réhabiliter et embellir certains bâtis existants afin de minimiser l’empreinte carbone des chantiers, et que tout aménagement nouveau le soit avec des écomatériaux. L’intérêt de structures modulaires devra également être étudié, car elles permettent un urbanisme évolutif pouvant s’adapter aux changements climatiques à moyen et long terme ;
- Que les aménagements futurs du quartier privilégient les mobilités collectives et douces, ce qui passe notamment par de meilleurs accès aux stations de métro et bus, la création de pistes cyclables et des élargissements de trottoir. La piétonisation de la partie du quartier Edgar Quinet située entre la rue du Départ, l’avenue du Maine, les rues de la Gaité et du Montparnasse et le boulevard du Montparnasse devra également être étudiée ;
- Que la rue du commandant Mouchotte soit végétalisée et que davantage d’espace y soit réservé aux mobilités douces ;
- Qu’un processus ambitieux de concertation soit organisé par la ville de Paris tout au long de l’aménagement du quartier, avec la tenue d’ateliers publics d’urbanisme ;
- Que la Ville de Paris, à la fois en tant que membre d’Île-de-France Mobilités et interlocuteur privilégié de l’État, de la SNCF et de la RATP, s’engage pour un rééquilibrage des flux d’activités et de transports à l’échelle de la Métropole du Grand Paris, et de la Région Île-de-France. Car c’est un non-sens écologique que des quartiers parisiens comme Montparnasse concentrent une trop grande densité d’emplois et de surfaces commerciales ; et cela se fait aussi au détriment d’autres territoires qui connaissent des phénomènes d’appauvrissement et de désertification.

Durant les Trente Glorieuses, Montparnasse fut progressivement transformé d’un quartier à dominante culturelle et artistique en un quartier à dominante économique et commerciale, à l’époque où l’on croyait aux vertus de la croissance économique. Faisons en sorte qu’au 21<sup>e</sup> siècle, nous passions d’un Montparnasse commercial à un Montparnasse écologique, car nous savons que la croissance est un danger et qu’il faut profondément changer nos modes de vie si nous voulons sauver notre environnement, et au final, notre humanité.

**Mme PETIT**

Je donne la parole à Mme RUCHET.

**Mme RUCHET**

Je suis membre du nouveau Conseil de quartier Montparnasse-Raspail. Nous sommes venus le mois dernier avec M. Hervier défendre un vœu sur la rue du Commandant Mouchotte, auquel vous êtes

favorables. Nous souhaitons également que le rez-de-chaussée de l'immeuble Jolivet soit destiné à une activité culturelle.

M. Letissier a été très complet ; il est important de souligner que ce vœu retrace tout ce que les habitants ont dit sur la rénovation de ce quartier, qui devient beaucoup trop commercial, sans tenir compte des aspirations de ses habitants et de ses usagers.

Il est très important de mettre en place quelque chose de plus humain, et que les surfaces commerciales soient limitées.

Nous souhaitons que ce vœu soit adopté et pris en compte ; nous demandons également que des concertations aient lieu de façon régulière, et le plus en amont possible, pour tenir compte de tout ce qui nous importe dans ce quartier.

## **M. CHERKI**

Le périmètre de la tour Montparnasse est situé dans le 15<sup>e</sup> arrondissement. Je tiens à le rappeler. Nous pouvons avoir un avis en tant que Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement, mais si nous réfléchissons à la territorialisation et à la légitimité de l'expression, ce sont d'abord nos collègues du 15<sup>e</sup> qui doivent s'exprimer.

Je m'exprimerai en tant que citoyen et en tant qu'élu ; Florentin a donné le programme politique de sa formation, je ferai quant à moi part de ma réflexion.

Le quartier Montparnasse a toujours été un quartier de vie, connecté aux flux parisiens. Il est fait référence aux années 1930 ; il ne s'agissait pas d'activités culturelles de proximité, mais le quartier drainait des courants artistiques du monde entier. C'était un lieu de fête, où l'on venait s'amuser dans les cabarets, dans les bordels. Le fait que ce soit un quartier à rayonnement international faisait l'attractivité de Montparnasse.

Ce quartier a muté. Avant de voir de quelle ville idéale nous rêvons, il faut voir quel est l'existant. Ce quartier a des contradictions ; c'est la première concentration de cinémas de Paris, la deuxième concentration de théâtres privés, derrière le 9<sup>e</sup> arrondissement. Du bas de la rue de Rennes à Montparnasse, c'est le troisième pôle commercial après les Grands Boulevards et les Halles. C'est aussi un lieu d'activités tertiaires très important : 50 000 salariés sur site, qui font vivre beaucoup de commerces, et pas seulement la galerie marchande de la tour ou celle de la gare. De nombreux commerces, notamment nos commerces de détail, vivent parce qu'il y a du flux. Si vous discutez avec les commerçants de la rue de Langres, ils vous diront qu'une grande partie de leur clientèle vient des flux des banlieusards et des touristes. D'ailleurs, suite aux attentats, ces commerçants ont subi une importante perte de chiffre d'affaires.

Par ailleurs, la gare Montparnasse est la deuxième gare de France en termes de flux.

La Ville n'est pas opérateur de tout ; elle n'est ni propriétaire de la tour ni du CIT, ni du bâtiment de la MGEN ; le problème est que dans ce quartier, le développement urbanistique a été pensé de façon anarchique. On a posé la tour sans réfléchir à son environnement, on a fait venir le bâtiment du CIT parce que l'on pensait faire déménager le Sentier... mais le Sentier n'est pas venu. On avait pensé à un moment que l'autoroute A6 partirait de Montparnasse... On n'a pas réfléchi à une vision urbaine de la ville, mais globalement, cela ne posait pas de problème aux habitants du 14<sup>e</sup> à l'époque. J'ai habité rue du Commandant Mouchotte de 1965 à 2001 ; la tour Montparnasse n'était pas couverte. Quand la tour Montparnasse est arrivée, ce fut un sacré chantier, mais les gens l'on bien vécu. Les mentalités évoluent, je n'en disconviens pas.

Aujourd'hui, ces objets urbains ont vieilli ; le CIT est en crise, le centre commercial n'est plus adapté aux normes d'un centre commercial moderne, et il n'y a pas eu de coordination sur le développement du quartier. Les différents acteurs du quartier se sont fait concurrence pour prendre un avantage concurrentiel sur les autres. Les premiers à réagir ont été Unibail ; comme ils ont senti que la gare Montparnasse allait évoluer, avec plus de commerces, et qu'ils ont vu la crise commerciale au centre Gaité, ils se sont dépêchés de faire un projet d'agrandissement d'un centre commercial, qu'ils ont présenté à la Ville de Paris, espérant créer une solution dans laquelle ils seraient les plus forts, et où le centre commercial de la tour Montparnasse serait embêté. Sans se poser la question de la cannibalisation avec le développement des surfaces commerciales. En effet, il y a un problème

d'urbanisme, et même de pérennité économique. La Ville a alors engagé une discussion avec eux ; il était compliqué de s'opposer à ce projet, car il n'y avait pas de raison juridique de le faire. Nous avons donc demandé qu'un aménagement soit posé, qui prenne en compte un certain nombre de fonctionnalités pour les habitants : en profiter pour déménager la bibliothèque, la mettre de plain-pied, créer des logements sociaux, et faire en sorte que la reconfiguration de l'offre hôtelière ne se fasse pas au détriment du besoin hôtelier qui existait, à partir du moment où la gare Montparnasse prévoit d'augmenter de 50 % son trafic.

Mais il n'y a pas eu de stratégie. Aujourd'hui, les copropriétaires de la tour se réveillent, parce qu'ils ne veulent pas se retrouver dans une situation où elle perdrait sa commercialité.

J'ai souvent discuté avec Etienne Mercier d'un problème qui n'est pas abordé ; la gare Montparnasse est la seule gare qui n'ait pas de gare RER. Que va-t-il se passer s'il n'y a pas de connexion RER, alors que l'activité va augmenter ? Ce n'est pas le centre commercial de la tour qui va décider de cela, mais c'est l'affaire du STIF et de la Région. Nous nous sommes heurtés à une forme d'inertie dès le premier Conseil régional, pourtant géré par la gauche ; actuellement, ce n'est plus du tout dans le viseur de la Région, alors que c'est un enjeu majeur.

Si ces sujets ne sont pas réglés et si l'on ne met pas de concertation, nous travaillerons peut-être sur les bâtiments, mais nous nous heurterons au problème de fonctionnalité de ce pôle, qui est un pôle métropolitain, et qui posera d'ici dix ou quinze ans des problèmes insurmontables.

Nous devons donc d'abord réfléchir à corriger un certain nombre d'aspects négatifs, afin que cela puisse ensuite fonctionner.

Les questions que posent M. Letissier sont d'un autre ordre, mais elles sont légitimes. Quand vous dites que le développement des surfaces commerciales pose un problème, je vous entends ; je suis contre l'extension du travail le dimanche, je suis contre le fait de positionner la Ville de Paris comme un destination touristique mondiale dont le seul objectif serait de faire venir des charters de touristes pour faire concurrence à Londres et à Milan, et pour qu'ils viennent consommer des produits fabriqués la plupart du temps à l'étranger.

La question est plutôt de réfléchir à l'empreinte carbone totale du projet, une fois que l'on a réfléchi aux fonctionnalités directes et indirectes. Il ne s'agit pas seulement des émissions de gaz à effet de serre pendant le chantier. Il s'agit de savoir si la Ville de Paris va contribuer de manière indirecte à augmenter l'émission des gaz à effet de serre. La mairie, même si elle n'est pas l'acteur de tous ces projets, a un devoir de coordination avec tout le monde, pour nous dire ce que sera à l'arrivée l'empreinte carbone totale de ce projet, et s'il contribuera à la réduire ou à l'augmenter. S'il contribue à l'augmenter fortement, c'est un sujet, pour une mairie qui fait de la lutte contre les émissions des gaz à effet de serre sa priorité.

Nous devons discuter de tous ces sujets, mais pour cela il nous faut des outils méthodologiques ; et bien évidemment, nous devons réfléchir à un rééquilibrage des locaux pour l'ESS, pour les associations. La mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement a toujours été déterminée pour le faire.

Hiérarchisons les questions ; remettons de la cohérence urbaine dans un projet qui n'en a pas ; pensons « fonctionnalités », afin d'éviter que les choses ne soient invivables dans quinze ans ; et réfléchissons à l'empreinte carbone totale.

## **M. AZIERE**

Je serai bref. Merci à tous les deux d'avoir soulevé ce sujet de façon aussi vaste, mais je crois que ce n'est pas à la fin d'un Conseil, et dans ces conditions, qu'il faut l'aborder. Je remercie Pascal Cherki d'avoir remis dans son contexte l'ampleur des trois grands projets de rénovation qui vont complètement remodeler l'arrondissement.

Si le vœu avait été présenté par le Conseil de quartier Montparnasse-Raspail, j'eus peut-être réfléchi davantage à la façon de l'approcher ; mais puisque Florentin Letissier l'a repris au compte du groupe écologiste, membre de la majorité municipale dans cet arrondissement et sur le plan parisien, je suis obligé de considérer qu'il s'agit d'abord du vœu des Verts ; même si je sais que Florentin Letissier attache à sa présence dans les Conseils de quartier une attention particulière.

Je trouve que c'est le prototype même de ce que l'on peut appeler un vœu pieu, avec un petit côté jésuite ; en effet, tout ayant été programmé, il n'y a pas grand-chose à y changer. Vous êtes en situation d'influence dans l'exécutif ; nous ne le sommes pas.

Pascal est revenu sur des constats de bon sens ; ce sont 80 000 à 90 000 m<sup>2</sup> qui vont être créés, entre la tour, le centre Gaité et la gare Montparnasse. Oui, cela pose un vrai problème. Nous avons demandé dans plusieurs réunions que ce soit étayé dans une vision large de commercialité, de capacité de marketing. De grands professionnels du marketing sont d'ailleurs pleinement concernés par ce projet, à l'instar d'Unibail sur le centre Gaité. Nous pouvons espérer qu'une véritable réflexion se mette en place, qui passe d'abord par l'absorption de ces mètres carrés commerciaux supplémentaires dans un quartier qui en compte déjà beaucoup. Il faut ajouter à cela la rue de Rennes ; si l'on regarde l'impact que peut avoir un projet de cette dimension, il faut remonter pratiquement jusqu'à l'église Saint-Germain-des-Prés. C'est la raison pour laquelle dans les réunions de l'atelier Montparnasse sont concernés la Maire du 14<sup>e</sup>, le Maire du 15<sup>e</sup> et le Maire du 6<sup>e</sup>.

On peut rééquilibrer le projet, on peut le diversifier en espaces de logements, en espaces culturels, on peut le diversifier sur d'autres formes d'équipements ; on ne peut se contenter de manier l'épouvantail de l'hyper commercialité, même si le 14<sup>e</sup> arrondissement a l'habitude d'accueillir la banlieue Sud. Cela ne me paraît pas contre nature, à condition que l'on ne laisse pas galoper le naturel et la commercialité.

Que la densité du bâti soit diminuée pour laisser la place à davantage d'espaces végétalisés : j'en suis complètement d'accord, et je suis content de recevoir le soutien du groupe écologiste pour qu'à l'angle de la rue de Jolivet et de la rue de la Gaité, là où un espace libre a été récupéré, on ne se précipite pas à construire quelque chose, mais que l'on profite de cet espace libéré pour un projet végétalisé.

En ce qui concerne le réaménagement de l'espace central entre la gare et la rue du Départ, tout est déjà dans la programmation ; on est dans l'incantation politique, dans le moulin à prières. Cela ne sert strictement à rien.

Enfin, je veux bien que la rue du Commandant Mouchotte soit végétalisée, que davantage d'espaces soient réservés aux mobilités douces, mais la fermeture annoncée du tunnel de l'avenue du Maine va entraîner un report de circulation dans la rue du Commandant Mouchotte et sur la place de Catalogne, qui vont constituer un axe de dérivation vers la porte de Vanves.

Je terminerai avec le nœud modal ; je ne regrette pas qu'il n'y ait pas de RER à Montparnasse. Je prends le métro plusieurs fois par jour ; la saturation de la ligne 13 et celle de la ligne 6 sont aigues. Sur le quai de la ligne 13, dans le sens du Nord, la saturation est totale le matin entre 8h00 et 8h30. Je serais content que vous m'aidiez tous à alerter les pouvoirs publics ; la Maire de Paris considère que cela ne relève pas de sa responsabilité, et renvoie le dossier à la Présidente de la Région. Cette dernière est plutôt dans une gestion lourde en termes d'investissement et n'a pas encore remis le passager transporté au cœur de sa réflexion sur les transports parisiens. Nous sommes un peu seuls dans un combat qui viserait à explorer toutes les pistes permettant de désaturer le métro parisien (le rapport RAPOPORT dit que sur les 12 lignes de métro, 9 sont déjà saturées).

Pour toutes ces raisons, je ne voterai pas ce vœu.

Évitons d'expédier à la fin d'un Conseil d'arrondissement un débat qui mériterait que nous y passions plus de temps. Je trouve que tous ceux qui ont la responsabilité de l'exécution de cette rénovation urbaine d'ampleur, donnent du temps, et que nous ne manquons pas de concertation sur le sujet. Peut-être manquons-nous d'influence sur les orientations à lui donner, mais nous avons encore le temps de la négociation et de la discussion.

#### **Mme CARRERE-GEE**

Je ne vais pas commenter mot à mot le vœu de Florentin Letissier ; j'observe seulement que nous sommes le Conseil d'arrondissement du 14<sup>e</sup> et qu'au prochain Conseil de Paris sera présentée la délibération 2018 DU 224 Maine-Montparnasse (6<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>) - Nouvelle Tour Montparnasse - Avis du Conseil de Paris sur l'étude d'impact et la demande de permis de construire dans le cadre de la consultation préalable des collectivités. Je trouve inouï que la Mairie de Paris ne vous ait probablement pas transmis à temps ce projet si important, qui concerne notre arrondissement, le 6<sup>e</sup>

et le 15<sup>e</sup>. Nous ne discutons pas de cette délibération ; nous avons seulement une discussion aimable à partir du vœu de Florentin Letissier. Ce n'est pas une bonne nouvelle que le 14<sup>e</sup> soit exclu de la décision ; je ne sais pas si le Conseil du 15<sup>e</sup> l'a mis à son ordre du jour. Je crois qu'il l'a retirée.

Je voulais proposer au Conseil d'arrondissement de faire œuvre utile ; je me dis que le vœu de Florentin Letissier ne va sans doute pas être adopté. Nous l'avons commenté mais peu souhaitent le voter. Il fait deux pages ; je vous propose de le remplacer par une phrase : « *Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement demande à la Maire de Paris de bien vouloir reporter l'examen de la délibération 2018 DU 224 jusqu'à l'examen de ce projet de délibération par le Conseil d'arrondissement du 14<sup>e</sup>.* »

Voter ce vœu de manière unanime permettrait que nous soyons davantage respectés. Si le projet de délibération était reporté d'un mois, la terre ne s'arrêterait pas de tourner, mais nous aurions le temps d'en discuter, ainsi que le 15<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup>, et pourquoi pas tous ensemble. C'est un sujet extrêmement important, qui concerne plusieurs arrondissements.

#### **Mme PETIT**

Je répondrai sur la question de cette délibération que j'ai refusée d'inscrire à l'ordre du jour. J'ai demandé à la Maire de Paris de l'examiner en janvier. Je ne voudrais pas qu'il y ait de confusion : cette délibération concerne l'étude d'impact sur le permis de construire de la tour, que nous avons reçue après la publication de l'ordre du jour. Je pense que mes collègues du 6<sup>e</sup> et du 15<sup>e</sup> retireront cette délibération de leur ordre du jour. J'ai prévenu que je ne l'inscrirai pas et que si elle était maintenue en Conseil de Paris, j'interviendrais pour dire que je ne la voterai pas.

#### **M. MOURIN**

Je partage une grande partie des considérants de ce vœu, notamment sur la partie commerciale, qui me concerne ; je me retrouve sur de nombreux objectifs qui sont évoqués : sur la nature des commerces que nous devons soutenir, sur la vigilance exprimée quant au commerce de proximité qui va être impacté par les différents projets.

Néanmoins, je trouve que ce vœu a tendance à minorer la complexité de ce dossier. Pourquoi complexité ? Je fais écho au débat que nous avons eu lorsque nous avons présenté un vœu sur l'installation d'un LIDL avenue du Maine ; chacun se veut l'expression de ses concitoyens. Une majorité s'était dégagée pour émettre un vœu négatif à l'égard de l'installation de LIDL. Certaines personnes au sein de ce conseil avaient exprimé le fait que si l'on pouvait être contre ce type de supermarché, ce type de commerces répondait à une demande non pourvue d'une partie de notre population.

De même, sur ce sujet commercial, on ne peut considérer qu'il y a une unanimité envers les projets Gaité et Montparnasse considérant qu'ils sont rejetés, et qu'il n'y a pas une demande de commerces, y compris en économie sociale et solidaire. La question de l'impact carbone est également complexe ; de nombreux habitants constatent qu'il existe peu de commerces en matière d'équipement, et sont obligés de prendre leur véhicule pour se déplacer en banlieue, ou de commander sur internet. Les sociétés qui installent ces commerces et sont en train de réaliser le plan d'occupation de ces centres, ne le font pas par hasard, mais parce qu'elles ont identifié des demandes non pourvues.

Les commerces de la gare Montparnasse n'ont pas vocation à répondre à une demande de l'arrondissement ; ils sont fréquentés majoritairement par les usagers de la gare. Il faut donc juger différemment ces trois centres qui répondent à des besoins différents.

Je me retrouve sur de nombreux éléments que vous avez proposés, par exemple la piétonisation de la rue de la Gaité, bien que je ne sois pas sûr que tout le monde soit d'accord en raison du bruit.

Nous devons aussi avoir des débats sur la question de la densité ; en effet, il existe plusieurs « dents creuses » commerciales qu'il est nécessaire de mieux utiliser. Je pense que ce n'est pas une mauvaise chose d'y réfléchir, notamment en termes d'impact carbone.

Sur ces sujets (et je m'adresse à Olivia Polski), il faut essayer d'avoir une charte d'urbanisme commercial parisienne ; que des études soient réalisées à l'horizon de dix ou vingt ans afin d'identifier à l'échelle de Paris les besoins auxquels nous voulons et pouvons répondre. Je réponds là

à votre question sur l'expropriation ; nous avons parlé tout à l'heure du contrat « Paris Commerces » ; je rappelle que l'on ne peut pas faire tout ce que l'on veut. En matière d'expropriation, des règles extrêmement strictes doivent être respectées pour qu'une collectivité puisse intervenir sur des locaux commerciaux ; la loi nous permet très peu de le faire. C'est pour cela que la Mairie de Paris a créé l'opération « Paris Commerces ».

Nous savons que l'équilibre économique de ces grandes opérations urbaines, qui participent à une certaine esthétique urbaine, nécessitent d'avoir des surfaces commerciales qui permettent une rentabilité.

Il faut assumer la complexité de ce dossier de manière plus claire.

#### **M. BEGUÉ**

Je serai bref. Au mois de mars dernier, une délibération-cadre sur le sujet a été examinée en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris ; plusieurs amendements y ont été apportés. Je ne comprends pas très bien : une partie de ces amendements se retrouvent dans les attendus du vœu. À quoi sert d'amender une délibération si par la suite un vœu qui demande la même chose est proposé, si ce n'est d'instaurer une certaine défiance par rapport à ce qui s'est déjà produit ? Il y a quelque chose qui me paraît un peu décalé. C'est pourquoi nous ne voterons pas ce vœu.

Nous aurons le 4 décembre des documents, sur lesquels nous devons continuer à travailler. Pour une fois, je suis d'accord avec M. Azière, quand il dit que nous ne manquons pas de concertation. Allons-y, travaillons, faisons évoluer les projets ! Nous avons déjà réussi à faire évoluer certains projets à Paris, y compris des projets privés.

Quant à la croissance, c'est un autre débat, qui ne date pas d'aujourd'hui.

#### **Mme POLSKI**

D'où sont venus les premiers ateliers Montparnasse ? Je rappelle que c'est la Ville de Paris qui a décidé de prendre les devants. Trois projets privés, avec des temporalités très différentes, étaient prévus. Nous nous sommes dit que nous devons trouver les moyens de mettre les trois partenaires privés autour de la table afin qu'ils travaillent ensemble. C'est bien la Ville de Paris qui a repris la main sur cette question, afin que ces partenaires travaillent sur un urbanisme vieillissant : des problèmes d'amiante dans la tour Montparnasse et dans la galerie commerciale, un désert commercial dans la galerie Gaité, dont plus personne ne voulait, la gare Montparnasse qui va devenir un nœud et qui demande à être rénovée. (En tant qu'écologistes, nous ne pouvons que nous réjouir du fait que le fret prenne de l'ampleur).

Une fois que nous avons ces trois projets privés, il s'est agi d'organiser les choses au mieux, y compris de retravailler sur la partie voirie et stationnement, et de faire en sorte que les projets ne se concurrencent pas les uns avec les autres. Nous avons dû travailler la complémentarité des projets, et la complémentarité avec le commerce de proximité.

Je comprends que l'on ait envie d'une ambition pour ce quartier, mais il faut également avoir l'ambition de redynamiser ce quartier qui est en difficulté.

Cela a été dit par Hervé ; nous avons déjà voté des choses dans un conseil précédent. Il ne faut pas mentir ; il s'agit de projets privés, notamment sur l'augmentation des surfaces commerciales. Aujourd'hui, je me bats sur certains projets ; par exemple, lorsque nous souhaitons refuser la présence de supérettes, nous y parvenons au niveau du Conseil départemental d'aménagement commercial, mais au niveau de la Commission nationale d'aménagement commercial, les projets privés passent systématiquement. Nous manquons de leviers pour influencer sur la question des surfaces commerciales et de l'aménagement de notre territoire. Nous avons plusieurs fois porté auprès du gouvernement des réformes sur la Commission nationale d'aménagement commercial ; nous n'avons pas été entendus. Nous pouvons émettre des vœux pieux, mais il faut que cela se traduise au niveau législatif.

#### **Mme PETIT**



Merci pour ces interventions. J'invite les habitants de l'arrondissement et en particulier ceux du quartier Montparnasse, à relire le verbatim de la séance du Conseil de Paris du mois de mars 2018. Nous avons adopté une délibération qui concernait la constitution du groupement de commandes, dans lequel la Ville de Paris est partie prenante aux côtés des différents propriétaires privés du quartier Montparnasse.

En tant qu'élue, je préfère amender des délibérations, amender un cahier des charges, plutôt que de faire des vœux. Quand nous avons examiné ce projet de délibération, j'avais proposé des amendements, qui avaient été partagés par les groupes de l'opposition. Vous trouverez dans ce verbatim nos interventions. Nous avons voté l'ajout d'un programme plus diversifié au niveau des usages qu'un simple centre commercial. Nous avons réparé quelques oublis des précédents programmes en intégrant la rue du Commandant Mouchotte dans le périmètre opérationnel. J'avais oublié de faire voter un vœu en Conseil d'arrondissement -et je vous prie de m'en excuser- et je l'avais fait approuver par Jean-Louis Missika avant que la délibération n'atterrisse sur vos tablettes.

Nous avons également mentionné la mobilité, la densité, l'urbanisme de demain, etc.

Le vœu de Florentin Letissier évoque la densité, non seulement commerciale, mais en général. Je salue le fait que nous avons tenu sur ce sujet trois réunions publiques dans chaque arrondissement, et plusieurs ateliers, qui ont réuni de nombreux habitants.

Nous avons voté le lancement du projet urbain en mars, avec un cahier des charges modifié par notre volonté politique ; nous nous sommes engagés à revenir ensuite vers les habitants, les Conseils de quartier, les associations de commerçants, les copropriétaires, amicales de locataires, une fois que nous connaîtrons l'équipe lauréate, qui sera désignée en début d'année. À partir de cette première esquisse, nous ferons un travail de concertation, d'élaboration et d'amendement sur toutes les prochaines délibérations concernant le quartier Montparnasse.

Je ne relis pas l'intervention d'Éric Azière au Conseil de Paris du mois de mars dernier, je ne relis pas l'intervention de Nicolas Bonnet, le président du groupe communiste au Conseil de Paris. Je vous conseille la lecture de mon intervention ; je disais à l'époque qu'il est nécessaire d'amender les délibérations. Il faut également avoir la capacité de fédérer les habitants et les acteurs de ce projet métropolitain. La puissance publique ne doit pas fléchir : les enjeux économiques et financiers, les enjeux urbains sont importants. Nous avons affaire à de gros requins. À chaque étape de vote et de décision, nous devons être là pour obéir à des objectifs d'intérêt général.

Je vous propose, M. Letissier, de retirer votre vœu, d'attendre la désignation de l'équipe lauréate, et d'attendre que les premiers projets soient déposés et débattus. Nous examinerons ces propositions d'amendement, et non pas de vœu.

Je ne voterai pas ce projet de vœu, qui est un vœu de posture identitaire (que je comprends).

À partir de janvier, je réunirai le comité de pilotage Montparnasse ; nous rappellerons ce que nous avons fait voter dans la délibération du mois de mars dernier.

## **M. LETISSIER**

Il est d'usage que le porteur de vœu (même si son vœu ne sera pas voté), puisse donner quelques réponses.

Je vous invite en effet à lire la délibération et les échanges du Conseil de Paris du mois de mars. J'ai lu moi-même cette délibération en détail quand j'ai préparé ce vœu. Sur les problématiques que j'ai évoquées, la densité, les surfaces commerciales, la piétonisation et les questions d'aménagement du territoire, il y a largement matière à détailler et à avoir un peu plus de conviction quant à la direction à donner à un projet urbain. Nous aurons évidemment l'occasion d'en rediscuter. Je dis cela parce que j'ai assisté à la dernière réunion publique en présence de Jean-Louis Missika ; en effet, ces sujets n'ont pas été suffisamment pris en compte.

On peut dire que c'est un vœu de posture ; ce n'est pas mon avis. Je constate que nous avons eu un débat formidable. Le Conseil d'arrondissement est aussi un lieu où nous pouvons avoir des débats politiques. Ce n'est pas parce que l'on est élu d'arrondissement que l'on ne peut pas inscrire sa dynamique de territoire dans une perspective plus parisienne, plus métropolitaine, ou plus régionale.

Pour répondre à M. Cherki, il est vrai que le 6<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> sont également concernés en termes de périmètre, mais nous sommes des élus du 14<sup>e</sup>, des élus parisiens, et il nous arrive fréquemment de faire des vœux qui dépassent les frontières de notre arrondissement.

En ce qui concerne la fameuse empreinte carbone qu'il faudrait mesurer, c'est très simple : plus nous augmentons les surfaces commerciales de grande consommation, plus nous allons vers une société de consommation de masse, plus notre empreinte carbone va augmenter. La question est de consommer différemment, d'aller vers des structures commerciales plus petites, vers l'économie circulaire, de relocaliser et de décentraliser les bassins d'activité et les bassins d'emploi. Mme Polski parlait de l'intérêt du fret quand on est écologiste ; oui, les écologistes défendent le train, mais avec une vision décentralisée des réseaux de chemin de fer. Ils ne défendent pas une politique de chemin de fer hyper centralisé autour du train à grande vitesse, où il faut passer par Paris pour aller dans n'importe quelle ville de province, et en dépensant des milliards d'euros pour gagner 20 minutes, et ce au détriment des lignes régionales.

Il est en effet difficile d'influer sur le privé, mais il ne sera pas possible de le faire sans une vision politique forte.

Vous avez raison de rappeler, Mme Polski que la Ville de Paris s'est mobilisée pour lancer les ateliers Montparnasse, mais il faut reconnaître que ces structures étaient relativement confidentielles à l'époque : quels habitants avaient entendu parler des ateliers Montparnasse ? Nous commençons aujourd'hui la concertation ; c'est une bonne chose, mais il faut l'amplifier. Il faut que ce soit une concertation citoyenne, avec davantage de marges de manœuvre pour les citoyens.

La délibération sur la tour Montparnasse montre certains problèmes en termes de fonctionnement ; cela donne l'impression que les arrondissements sont insuffisamment associés. Pourquoi revenons-nous avec ce vœu ? J'ai essayé de l'expliquer dans mon intervention : quand nous recevons une délibération une semaine avant le Conseil d'arrondissement, avons-nous vraiment le temps de réfléchir à un projet urbain ? Non, cela nécessite un peu de recul ; et quand nous voyons les surfaces commerciales qui se précisent, cela peut expliquer que nous déposons un vœu en Conseil d'arrondissement et que nous faisons vivre le débat politique.

#### **Mme PETIT**

Je voulais rappeler les travaux du Conseil de Paris du mois de mars, dans lesquels nous avons voté l'attractivité culturelle, artisanale et industrielle du quartier plutôt que la sur-densification commerciale. Nous avons également demandé la diversification de l'habitat, du logement, pour tous les Parisiens, la création d'équipements d'intérêt général, pour la petite enfance, pour la santé. Nous avons intégré la rue du Commandant Mouchotte dans le périmètre opérationnel.

La première phase de la concertation s'est bien passée, avec une participation importante. La deuxième phase est prévue sur la base du projet de l'équipe lauréate qui sera retenue fin janvier-début février ; les ateliers Montparnasse reprendront alors.

Je rappelle que le vœu porte sur le périmètre de l'étude urbaine Maine-Montparnasse ; la délibération que je n'ai pas voulu inscrire à l'ordre du jour de ce conseil porte quant à elle sur le permis de construire de la tour et sur l'étude d'impact.

De plus, nous aurons prochainement des nouvelles sur « Réinventer Paris-2 », concernant les anciens locaux du musée de la Libération.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 286**

**V14 2018 49** Vœu déposé par le groupe écologiste relatif au réaménagement du quartier Montparnasse

**M. LETISSIER, rapporteur**

Article unique : après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 3 (Mme BLAUDEL, Mme LEKIN, M. LETISSIER)

Contre : 26 (SRA, PCF-FG, UDI-MODEM, LR, Mme CARRERE-GEE, M. VIRY) dont 2 pouvoirs

---

**Mme PETIT**

Le prochain Conseil aura lieu fin janvier. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

***La séance est levée à 23h15.***